



↳ www.bourgenbresse.fr ↵

Ville de Bourg-en-Bresse

Budget primitif 2024 **Rapport de présentation**

Conseil Municipal du 5 février 2024

Sommaire

1.	INTRODUCTION	3
1.1.	FACE AU CHOC INFLATIONNISTE, LES DEPENSES DE LA VILLE AUGMENTENT PLUS VITE QUE SES RECETTES.....	3
1.2.	UN BUDGET 2024 QUI A POUR OBJECTIF DE MAINTENIR UNE TRAJECTOIRE Saine EN 2024 ET POUR L'AVENIR.....	6
1.3.	FACE A UNE INFLATION PERSISTANTE, DE NOUVELLES MESURES DOIVENT ETRE PRISES EN 2024 POUR EVITER UNE DERIVE FINANCIERE ET GARANTIR UNE TRAJECTOIRE Saine LES PROCHAINES ANNEES	8
2.	UN BUDGET 2024 POUR MAINTENIR LE SERVICE PUBLIC ET CONTINUER DE TRANSFORMER LA VILLE	10
2.1.	LA VILLE MAINTIENT ET RENFORCE LE SERVICE PUBLIC, SOCLE DE NOTRE VIE COMMUNE.....	10
2.2.	UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT QUI RENFORCE LA QUALITE DE VIE A BOURG-EN-BRESSE ET PREPARE LA VILLE AUX ENJEUX CLIMATIQUES.....	11
3.	LE BUDGET VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE 2024	14
3.1.	EN 2024, LA METHODOLOGIE DE 2023 ET 2022 EST RECONDUITE.....	14
3.2.	LES RESULTATS 2024 : 3,4 M€ SUPPLEMENTAIRES POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE PAR RAPPORT AU BUDGET PRIMITIF 2023 ..	15
4.	BUDGET PRINCIPAL VILLE : PRESENTATION ANALYTIQUE	17
5.	BUDGETS ANNEXES	30

1. INTRODUCTION

Après les premières estimations présentées lors du débat d'orientation budgétaire, la tendance exprimée se confirme pour notre collectivité. Dans le contexte de l'inflation, le budget 2024 est le troisième budget consécutif enregistrant une augmentation des dépenses supérieure à celle des recettes. Ces évolutions récentes constituent un véritable choc budgétaire sur une situation saine qui reposait sur un encadrement efficace de la dépense.

Dans ce contexte, des mesures fortes ont été mises en place dès 2022 pour limiter davantage l'évolution des dépenses. Couplées à des actions entreprises de plus longue date, comme la rénovation thermique de nos bâtiments, ces dispositifs ont permis de préserver l'épargne brute à un niveau satisfaisant.

Alors que les éléments conjoncturels indiquent que l'évolution naturelle des recettes demeure inférieure à celle des dépenses, et face à la réduction des marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement, le budget 2024 propose de nouvelles mesures en dépenses mais également en recettes, dans l'objectif de maintenir l'épargne au niveau de 2023.

1.1. Face au choc inflationniste, les dépenses de la Ville augmentent plus vite que ses recettes

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, la Ville de Bourg-en-Bresse subit une augmentation inédite de ses dépenses dans le contexte du choc inflationniste. Dans le même temps, les recettes augmentent mais en moindre proportion.

1.1.1. Le choc inflationniste se répercute directement sur des dépenses d'énergie, d'achat et de masse salariale en forte hausse au BP 2024

L'augmentation des dépenses se compose principalement d'augmentations en matière de charges à caractère général (+ 0,5 M€) et de masse salariale (+ 3 M€).

A. Le choc inflationniste sur les dépenses d'achats

Après 1,6 % en 2021 puis un niveau record de 5,2 % en 2022, l'inflation s'est maintenue, selon les dernières données de l'INSEE, à un niveau de 4,9 % en 2023. En cumulé, les prix ont donc augmenté de 12,1 % entre janvier 2021 et décembre 2023.

Les dépenses de charges à caractère général (chapitre 011) de la Ville n'ont pas échappé à cette tendance, dont les effets se sont cumulés d'année en année sur nos dépenses. Si certains postes de dépenses devraient connaître de légères baisses par rapport à 2023, les niveaux restent exceptionnellement haut par rapport à la norme de 2021 et des années précédentes :

- ❖ Energie : du fait du contexte international incertain, les prix restent élevés sur les marchés. Ainsi, notre consommation de gaz devrait être de 1,1 M€ en 2024, contre 400 K€ en 2021, et après un pic à 1,6 M€ en 2023. L'électricité devrait connaître une situation similaire, avec un montant prévisionnel de 1,3 M€ en 2024 après une évolution de 850 K€ à 1,5 M€ entre 2021 et 2023.
- ❖ Coût alimentaire : le coût alimentaire pour l'UPCF devrait se maintenir à un niveau élevé, avec une estimation à 900 K€ en 2024, après une évolution de 630 K€ à 925 K€ entre 2021 et 2023.
- ❖ Crédit : l'augmentation générale des prix a amené la Banque centrale européenne à relever rapidement ses taux directeurs depuis 2022, mettant fin à sa politique de taux négatifs mise en place dès la fin de l'année 2013. Cela a un effet direct sur les frais financiers générés sur les nouveaux emprunts contractés par la Ville. Ce renchérissement de l'emprunt porte à la fois un risque sur les dépenses de fonctionnement et sur la capacité de la Ville à financer ses investissements. A titre d'exemple, le taux global pour la Ville pour un emprunt à taux fixe de 1 M€ était de 0,35 % en 2020 sur 20 ans. Il est aujourd'hui de 4,24 %. Sur cette enveloppe théorique de 1 M€, cela représente, sur la durée totale de l'amortissement, une dépense supplémentaire de 394 K€ de frais financiers pour la Ville.

- ❖ Assurances : la Ville n'est également pas épargnée par la forte hausse, constatée à l'échelle nationale, des contrats d'assurances. Nos différents contrats en 2024 subissent une hausse de 50 % en moyenne. Par ailleurs, les franchises sont également relevées, et ce malgré une faible sinistralité.

B. Conséquence légitime de l'inflation, la masse salariale augmente de nouveau fortement

Face à l'augmentation du coût de la vie, le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics depuis 2022. Après une première revalorisation du point d'indice en 2022, une nouvelle hausse est entrée en application en juillet 2023, dont les effets seront ressentis en année pleine pour la première fois en 2024. Par ailleurs, tous les agents titulaires de la Ville bénéficient depuis le mois de janvier d'une majoration de 5 points sur l'ensemble des grilles indiciaires, mesure annoncée par le gouvernement dès 2023, et le gouvernement n'exclue pas d'autres mesures pour cette année.

Dans le même temps, la Ville de Bourg-en-Bresse a également pris des mesures volontaristes pour soutenir le pouvoir d'achat de ses agents, et notamment les plus précaires (protocole pouvoir d'achat, titres restaurants, lutte contre la précarité des agents du périscolaire et des assistantes maternelles). L'année 2024 apportera une autre série de mesures en ce sens, avec la création d'une mutuelle contrat groupe et l'ouverture de négociations sur le pouvoir d'achat. Enfin, la Ville devra supporter cette année des contributions employeur en hausse (CNRACL, versement mobilité).

Au total, l'évolution de la masse salariale, hors reprise des centres sociaux, aura représenté 4 M€ de dépenses supplémentaires entre 2021 et 2023, et encore plus de 2,6 M€ en 2024.

1.1.2. Dans le même temps, les recettes de la Ville progressent mais à un rythme inférieur à celui des dépenses, notamment du fait de décisions de l'Etat

Tandis que les dépenses augmentent de manière exponentielle, l'évolution de nos recettes reste faible, comme les années précédentes. La Loi de finances pour 2024, votée le 29 décembre 2023, a apporté peu d'évolutions depuis la tenue du débat d'orientation budgétaire le 11 décembre dernier.

A. L'Etat continue de ne pas prendre en compte les effets de l'inflation dans ses dotations aux collectivités

- ❖ Après une diminution considérable de la dotation globale de fonctionnement, responsable d'une perte cumulée de 30 M€ de recettes depuis 2014, le gouvernement a décidé d'une légère augmentation en 2024 pour la seconde année consécutive. Après les dernières évolutions de la Loi de finances, cette augmentation a été estimée à environ 2 % pour la Ville, soit, en euros constant, une perte de recettes dans un contexte inflationniste. En effet, le gouvernement n'a pas souhaité suivre la proposition de l'Association des Maires de France d'indexer cette dotation, élément de base des recettes des communes, sur le niveau de l'inflation. Une telle indexation représenterait pour la Ville plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année avec un effet cumulatif. Pour rappel, l'AMF appuie cette demande en particulier sur le fait que la dotation forfaitaire contient des dotations de compensation de plusieurs impôts qui, s'ils n'avaient pas été supprimés, auraient apporté des recettes croissantes aux collectivités grâce à leur dynamisme
- ❖ En parallèle, la Loi de finances 2024, tout comme celle de 2023, ne prévoit aucune mesure de soutien de type « bouclier tarifaire » à destination des collectivités de notre strate, malgré le contexte de maintien des effets de l'inflation et notamment de prix de l'énergie très supérieurs à ceux de 2021 et de l'augmentation de la masse salariale.

B. Des mesures de l'Etat sur ses compétences restent à la charge des collectivités

Certaines mesures prises par l'Etat dans son champ de compétence ont des effets directs sur les recettes des collectivités. Si les associations d'élus ont obtenu, cette année encore, le maintien de certaines compensations, celles-ci demeurent à des niveaux faibles, et leur pérennité n'est pas garantie.

- ❖ Concernant les exonérations de taxe foncière, l'AMF a obtenu le maintien du principe de compensation des exonérations obligatoires, tandis que les exonérations facultatives, décidées par les collectivités, ne sont pas compensées par l'Etat. Ainsi, la nouvelle exonération (obligatoire) de 25 ans pour les logements sociaux ayant bénéficié de rénovations thermiques lourdes (DPE passant de F ou G à A ou B) sera compensée par l'Etat. Toutefois cette compensation sera figée au niveau de 2023, et ne prendra donc pas en compte les revalorisations des taux pouvant intervenir par la suite. Il s'agit donc, à situation constante, d'une perte de recettes pour les communes concernées. Si les effets pour la Ville de Bourg-en-Bresse ne sont pas encore connus, ils pourraient être significatifs du fait de l'importance du parc de logements sociaux sur notre territoire. Enfin, il faut souligner la prorogation du dispositif d'exonération des bailleurs sociaux en QPV, qui bénéficie d'une faible compensation de la part de l'Etat.
- ❖ Point important de négociations pour les élus locaux lors de la préparation de la Loi de finances, la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, mis en place pour compenser les dépenses supportées par les communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, est finalement annoncée pour 2025. Cela représentera une perte de 270 K€ pour la Ville (90 € par élève et par an).

C. Dans un contexte macro-économique incertain, certaines taxes bénéficient de l'inflation tandis que d'autres pâtissent de la perte de pouvoir d'achat des ménages

- ❖ Depuis 2018, les bases foncières (hors locaux commerciaux) de l'année N bénéficient d'une revalorisation annuelle forfaitaire égale au niveau de l'indice des prix harmonisés à la consommation (IPCH) constaté au mois de novembre de l'année N - 1. Ce principe avait abouti en 2023 à une évolution de 7,1 % des recettes de fiscalité foncière. En 2024, l'IPCH de novembre 2023 a été réévalué à 3,9 %, tandis que les projections l'estimaient encore à 4,5 % en novembre dernier. Par ailleurs, ces recettes fiscales vont intégrer les effets de l'extension de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) aux logements vacants.
- ❖ A l'inverse, les droits de mutations, sur lesquels la Ville perçoit une taxe additionnelle, subissent pleinement les effets du recul du pouvoir d'achat des ménages et de leur capacité à emprunter, dans un contexte de renchérissement de l'emprunt. Ces recettes devraient reculer à *minima* de 2 % cette année.

Ainsi, dans un scénario au fil de l'eau, les recettes de la Ville devraient augmenter de seulement 4 %, là où nos dépenses augmentent de 6,1 %. Cette tendance, à l'œuvre depuis maintenant trois exercices, a un effet cumulatif sur les finances de la Ville, qui risquent de se dégrader en l'absence de mesures correctrices.

1.2. Un Budget 2024 qui a pour objectif de maintenir une trajectoire saine en 2024 et pour l'avenir

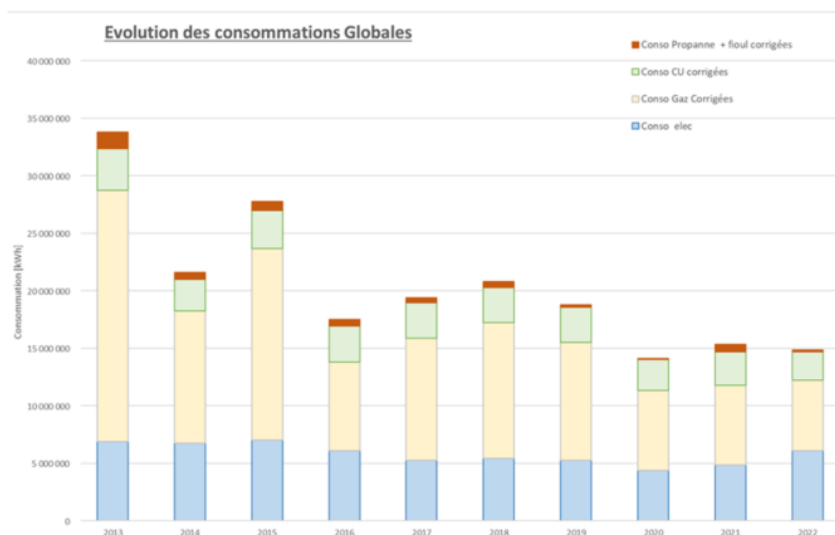
1.2.1. Les nombreuses actions entreprises par la Ville depuis plusieurs années ont permis de limiter de manière significative la hausse des dépenses dans le contexte de l'inflation

Face à cette situation, la Ville bénéficie directement des nombreuses mesures mises en places dès avant le retour de l'inflation pour éviter une augmentation excessive de nos dépenses. Ce sont ces actions qui ont permis la soutenabilité de la trajectoire budgétaire de la Ville et évité une explosion encore plus significative de nos dépenses.

1.2.2. Un engagement de long terme de la Ville de Bourg-en-Bresse pour contrôler l'évolution de ses dépenses

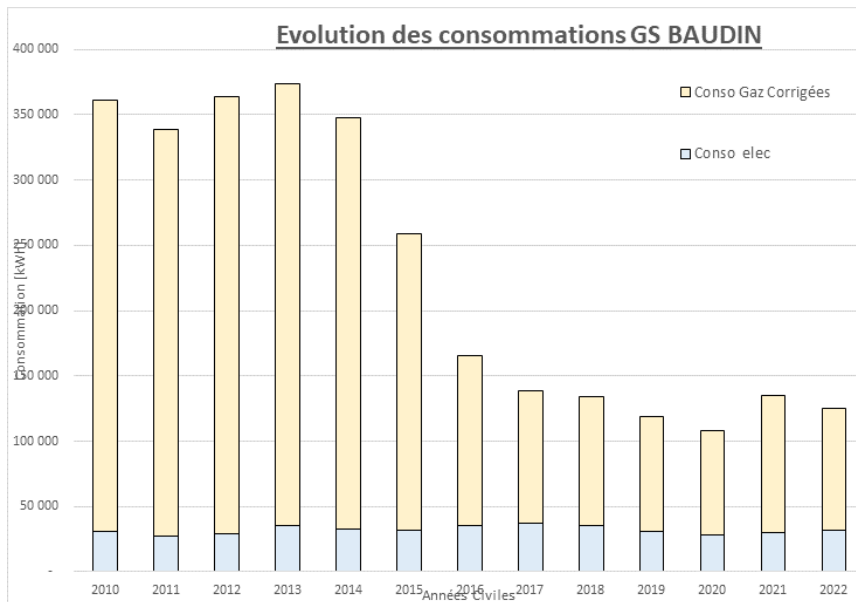
Parmi ces mesures, il faut souligner des actions fortes et de long terme concernant nos dépenses d'énergie et d'enlèvement des ordures, initiées par la Ville depuis de nombreuses années.

- ❖ Concernant l'énergie, de nombreuses mesures ont été mises en place en amont du phénomène inflationniste, et continuent d'être déployées aujourd'hui. On peut citer par exemple la rénovation des bâtiments de la commune, au premier titre desquels se trouvent les groupes scolaires. Ainsi, depuis 2009, ce sont pas moins de 11 groupes scolaires sur 16 qui ont été rénovés, soit en régie directe (à partir de 2009) soit via la SPL OSER (à partir de 2016). L'année 2024 verra la livraison de deux nouveaux groupes (Jarrin et Brou), tandis que les travaux vont commencer pour les groupes Daudet et Peloux, ainsi que les études pour le dernier Groupe scolaire Lazare Carnot. Concernant les bâtiments, l'abaissement de la consigne de température a également permis de réaliser des économies substantielles. Ainsi, entre 2013 et 2022, c'est une baisse de 56 % des consommations énergétiques de bâtiments municipaux qui a été enregistrée, dont - 71 % pour le gaz.

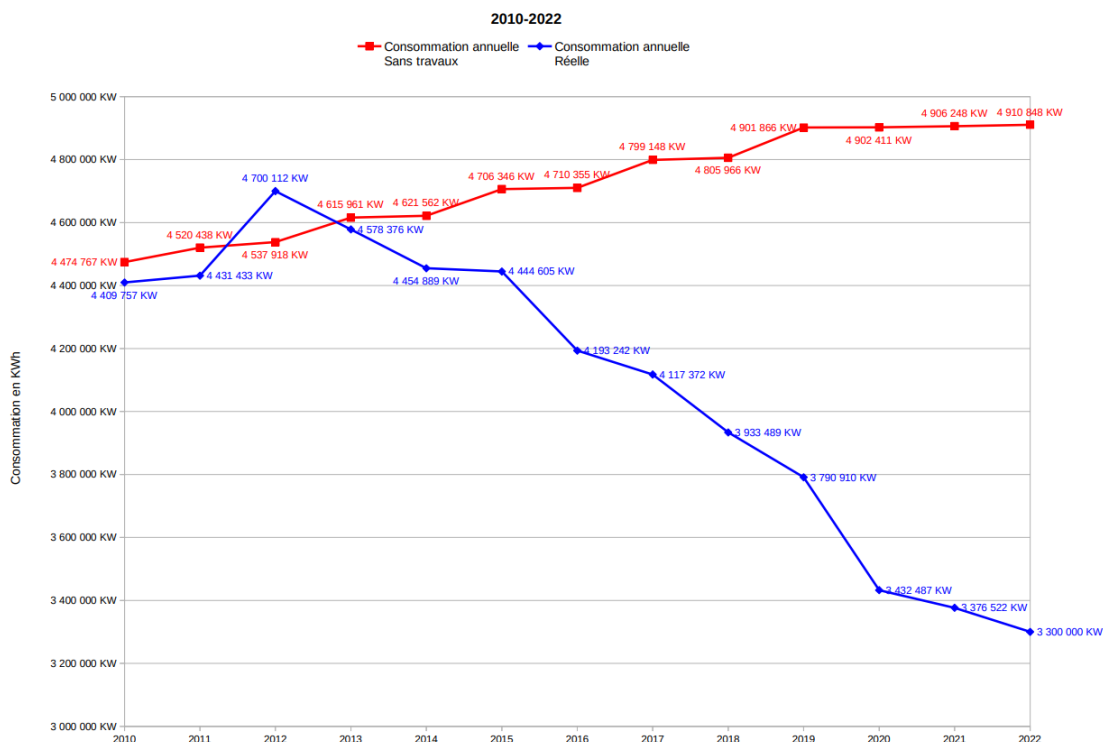


Bâtiments entre 2013 et 2022 :

- Consommations : **-56%** au total dont **-71%** pour le gaz
- Coût : **x4,8** pour le gaz, **x1,8** pour l'électricité



- ❖ Dans le même temps, des actions ont été menées sur l'éclairage public, avec la réduction des puissances en cœur de nuit (depuis 2010), l'équipement LED pour les illuminations (depuis 2010), le remplacement progressif des luminaires par des ampoules à LED (depuis 2015), la commande centralisée des points lumineux (depuis 2016), la mise en place de détections sur les secteurs piétons (depuis 2019), ou encore l'extinction de l'éclairage public dans certains quartiers (depuis 2021). Là aussi, les consommations ont fortement diminué suite à la mise en place de ces mesures. Ainsi, la consommation en 2022 a atteint 3 300 MWh, contre une estimation de 4 900 à périmètre constant en l'absence de ces mesures. La consommation réelle a diminué de 29,8 % entre 2012 et 2022.



- ❖ Des efforts significatifs ont également été réalisés en ce qui concerne la gestion des déchets collectés sur l'espace public. Parmi les dernières mesures mises en place, on peut citer le compostage des feuilles non souillées, l'apport des déchets valorisables en déchetterie, ou encore la signature d'un contrat pour valoriser l'ensemble des déchets des corbeilles à papiers depuis cette année (152 tonnes). Le travail constant des services sur ce point a permis de réaliser une réduction des tonnages de 34 % entre 2012 et 2023, pour atteindre un niveau historiquement bas de 869 t collectées en 2023.



Entre 2012 et 2023 :

- Tonnages : **-34%**
- Coût à la tonne : **+138%**

1.2.3. Des mesures plus récentes pour lutter contre l'inflation, reconduites en 2024

D'autres mesures ont été activées plus récemment, au BP 2023, dans le contexte de l'inflation, à savoir l'absorption de l'inflation et le plan d'économies ponctuelles

- ❖ Le principe d'absorption de l'inflation hors énergie, masse salariale et alimentation, reconduit en 2024, a conduit les services à adapter leur travail pour maintenir les enveloppes budgétaires identiques de BP à BP.
- ❖ En parallèle, un plan d'économies ponctuelles a ciblé plus spécifiquement les dépenses récurrentes. Ce plan a été chiffré à 200 000 € d'économies en fonctionnement et 570 000 € en investissement. Parmi les dépenses concernées, on trouve les animations et manifestations, le nettoyage courant des bâtiments, ainsi que le report d'actions de politiques publiques. Cela s'est traduit très concrètement par la diminution de la fréquence de certains événements (Couleur d'Amour) et du nettoyage des locaux municipaux ou encore par la suppression ou le report d'actions prévues dans le cadre des politiques publiques sport, jeunesse, culture, de l'archivage et de la communication.

1.3. Face à une inflation persistante, de nouvelles mesures doivent être prises en 2024 pour éviter une dérive financière et garantir une trajectoire saine les prochaines années

1.3.1. Face au contexte de l'inflation, les mesures pour limiter les dépenses atteignent leurs limites

- ❖ Ces actions et efforts réalisés par la Ville, pour certains bien avant le contexte de retour de l'inflation, sont autant d'euros économisés qui ont pu être déployés au service des Burgiennes et des Burgiens, évitant par ailleurs la nécessité de prendre des mesures fortes en matière de fiscalité qui auraient pesé sur les ménages. Toutefois, malgré les efforts et les actions mises en place, le coût global notamment de l'énergie n'a cessé d'augmenter pour la Ville. Après la mise en place des actions les plus significatives sur nos consommations et l'absorption de l'inflation au niveau des différentes politiques publiques sur deux exercices consécutifs, les marges de manœuvre se réduisent et la démarche sur les dépenses atteint ses limites.
- ❖ Ainsi, dans le même temps où la Ville a réduit de 56 % ses consommations énergétiques dans ses bâtiments, le coût unitaire du gaz a été multiplié par 4,8 et celui de l'électricité par 1,8 sur la même période, ces hausses étant par ailleurs très largement concentrées sur la période 2021-2023. Le constat est similaire concernant la collecte des déchets. Ainsi, malgré une réduction de 34 % des tonnages récoltés, les dépenses sont passées de 100 000 € en 2012 à 172 000 € en 2023, du fait d'une augmentation du prix à la tonne de 138 % sur la même période.

1.3.2. Un risque sur notre capacité d'autofinancement

- ❖ Ainsi, cette inflation persistante remet aujourd'hui en cause les équilibres sur lesquels étaient assis jusqu'à présent le budget de la Ville, sur la base d'un encadrement efficace de l'évolution de la dépense. En effet, depuis 2021, le taux d'évolution des recettes a toujours été inférieur à celui des dépenses. Sur la période 2020-2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de + 7,4 %, contre + 1,6 % pour les recettes réelles de fonctionnement.
- ❖ Si l'exercice 2023 n'est pas encore achevé, les premiers éléments sur l'exécution du budget indiquent une fragilisation de l'épargne brute liée à cet effet ciseau, traduisant une réduction des marges de manœuvre pour la collectivité, qui rompt avec les résultats très excédentaires des exercices précédents. Cette situation de dégradation progressive des finances de la collectivité est à l'œuvre en 2023, puis en 2024 et il convient aujourd'hui de la stopper pour éviter de prolonger une spirale négative.

1.3.3. De nouvelles mesures proposées pour maintenir la trajectoire dès 2024

Dès le ROB 2023, débattu en décembre 2022, la municipalité a alerté sur le risque de fragilisation de sa marge de manœuvre en cas de persistance du contexte inflationniste et à défaut d'intervention de l'Etat pour assurer une évolution des dotations et compensations fiscales à un niveau correct.

Face au constat renouvelé d'une décorrélation de long terme entre l'augmentation des dépenses et celle de recettes, face à la réduction des marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement, aboutissant à un risque sur notre capacité d'autofinancement, il est proposé au titre du budget 2024 d'adopter de nouvelles orientations. Ces orientations, qui viennent s'ajouter à la reconduction du plan d'économies, permettront de ne pas mettre en danger la situation financière de la Ville dans les trois années à venir.

- ❖ La première orientation consiste à réaliser un effort sur l'investissement, en révisant le calendrier de réalisation de certains projets d'ici la fin du mandat. Cela concerne la rénovation de la Tannerie (livraison 2027), la rénovation des trois derniers groupes scolaires avec un léger décalage (livraison fin 2026 pour Daudet, fin 2027 pour Peloux), la requalification du Bd de Gaulle qui sera le dernier grand axe cyclable du mandat (livraison 2025) ainsi que le parc urbain Jean-Jacques Rousseau aux Vennes (livraison 2025). Ainsi, ce sont 15,5 M€ qui sont inscrits au budget 2024 en dépenses d'équipement, contre 16,1 M€ en 2023.
- ❖ Dans le même temps, la Ville n'hésite pas à actionner le levier de l'emprunt pour financer des investissements maîtrisés et durables. En 2024, l'encours de dette devrait rester bien en dessous des 45 M€, plafond que la Ville s'est fixé depuis plusieurs années.
- ❖ Enfin, il est proposé de réaliser une augmentation modérée de la fiscalité de 3 % cette année, après 7 exercices budgétaires à taux constant. Une telle évolution, qui intervient à temps et à un niveau suffisant, permettra de ne pas avoir à mobiliser de nouveau ce levier d'ici la fin du mandat.

L'ensemble de ces mesures permettra une évolution similaire de nos dépenses (+ 3,6 M€) et de nos recettes (+ 3,5 M€), garantissant un maintien de l'épargne brute à un niveau supérieur à 5 M€ sur les prochaines années, évitant une dérive de nos finances et des mesures correctives plus fortes à plus long terme.

2. Un budget 2024 pour maintenir le service public et continuer de transformer la Ville

2.1. La Ville maintient et renforce le service public, socle de notre vie commune.

En 2024, alors même que le contexte budgétaire est contraint du fait des décisions gouvernementales, la Ville maintient la totalité de ses services publics et renforce ses actions. Consciente du bien commun que représente le service public à l'heure où des crises multiples frappent de nombreux bourgiens, la Ville fait le choix de sanctuariser ses politiques publiques qui fonctionnent comme un amortisseur social pour les plus fragiles. D'ailleurs, le recours aux services publics de la Ville est en augmentation constante. Qu'il s'agisse de l'état civil, de la petite enfance, du périscolaire, de la restauration scolaire, du soutien aux associations ou des événements mobilisant le service des manifestations, aucun service public n'échappe à une augmentation du nombre d'usagers. C'est la preuve que le service public doit être partout maintenu et renforcé.

- 44 % des enfants de moins de 3 ans à Bourg-en-Bresse vivent dans un foyer à bas revenu. Près d'un enfant sur deux accueillis dans les structures petite enfance de la Ville a bénéficié d'une tarification égale ou inférieure à un euro, ce qui correspond au seuil de pauvreté défini par la CAF. Il s'agit d'un enjeu de solidarité et de mixité important porté par la Ville qui joue un rôle d'amortisseur social pour les familles en difficulté. En 2024, cet effort sera poursuivi.
- Malgré la flambée des denrées alimentaires (+ 24 %) pour l'UPCF qui fournit des repas aux 18 restaurants scolaires, aux 9 espaces petite enfance et au restaurant universitaire, la Ville maintient ses tarifs sociaux de restauration scolaire en 2024.
- Face à la carence en offre de soins, la Ville consacre 43 000 € à l'accompagnement de familles entières sans médecins traitants dans leurs parcours de soins. En 2023, 111 familles entières ont été accompagnées dans ce cadre par le service hygiène et santé publique. En 2024, cette politique sera maintenue.
- La Ville s'est engagée, au travers de son CCAS, dans l'expérimentation nationale Territoire Zéro Non Recours. Alors même que la pauvreté augmente, nous constatons que de nombreux ménages préfèrent ne pas solliciter les aides auxquelles ils ont pourtant droits. Cela accentue la précarité et emprisonne les personnes dans la trappe à pauvreté. La Ville est lauréate du dispositif Territoire Zéro Non Recours et le déploiera en 2024.
- Comme les années antérieures, la Ville maintiendra la gratuité des entrées à Bouvent pour les Bourgiens.

En 2024, de nouvelles actions verront le jour et renforceront la qualité de vie à Bourg-en-Bresse.

- Le réseau de lecture publique de la Ville a redéployé ses horaires et assurera désormais un accès à la médiathèque Camus le dimanche une grande partie de l'année. C'est un progrès important en matière d'offre culturelle. La culture ne connaît donc plus aucun jour de fermeture à Bourg-en-Bresse.
- Finaliste du label Capitale Française de la Culture, la Ville lancera un nouvel événement culturel dans le cadre d'un « printemps culturel de Bourk » largement renouvelé. L'offre culturelle sera, à cette occasion, largement étoffée dans le cadre d'une programmation grand public à l'échelle de toute la Ville. Ce nouvel événement culturel aura une dimension événementielle forte afin de favoriser l'image de Bourg-en-Bresse comme nouvelle capitale culturelle régionale.
- Objet de nuisances et d'insécurité, les trottinettes électriques sont devenues un mode de déplacement plébiscité. En revanche, leur place n'est pas sur le trottoir. Afin de faire respecter le bon usage de l'espace public et de tranquilliser les piétons, la Ville lancera en 2024 une brigade trottinette afin de les remettre à leur juste place. Cette action sera conduite de concert avec une modification des modalités de contrôle du stationnement dans le but de redéployer des effectifs.

2.2. Un programme d'investissement qui renforce la qualité de vie à Bourg-en-Bresse et prépare la Ville aux enjeux climatiques.

La mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements s'est poursuivie en 2023 avec un niveau de réalisation important, avec toujours pour boussole une double-orientation : répondre aux besoins des habitants aujourd'hui et accélérer la transformation de la Ville pour anticiper les besoins futurs. En clair, il s'agit de préparer la Ville à affronter les enjeux climatiques et énergétiques qui s'imposent à nous et de poursuivre la modernisation et l'embellissement de nos espaces publics. Plusieurs opérations importantes se déploient conformément aux perspectives d'investissement annoncées même si le contexte impose de réajuster certains projets. L'ambition de la Ville en matière d'investissement reste forte mais la réalité budgétaire du fait de l'inflation et des décisions de l'Etat en matière de ressources humaines conduisent à appréhender la situation avec pragmatisme.

La Maison du Cirque, un équipement structurant au cœur d'un quartier populaire

- Ainsi, les travaux de la Maison du Cirque, au cœur du quartier du Pont des Chèvres, se poursuivent avec une livraison prévue de l'équipement en 2024. Comme avec la Médiathèque Césaire à la Reyssouze ou le centre social de la Croix Blanche, le quartier du Pont des Chèvres bénéficiera d'un équipement public structurant qui va renforcer l'attractivité du quartier. Les opérations de renouvellement urbain, dans le cadre de la convention avec l'ANRU et Grand Bourg Habitat, se poursuivent par ailleurs au Pont des Chèvres avec la réhabilitation thermique des logements qui va apporter confort aux habitants et des perspectives d'économies sur leurs factures d'énergie. La recomposition urbaine du quartier qui a pour objectif de désenclaver le quartier se poursuit avec le rachat des habitations. Les discussions avec les propriétaires se déroulent dans de bonnes conditions sans expropriation réalisée.

Le Pôle de Santé Herriot pour renforcer l'offre de soins et le siège de Grand Bourg Habitat

- La Ville, avec ses partenaires, travaille à contrecarrer la carence en médecins et en professionnels de santé qui touche Bourg-en-Bresse mais également l'ensemble du territoire national, à l'exception de zones préservées du littoral ou le cœur de grandes métropoles. Aussi, la phase pré-opérationnelle du projet du pôle de santé sur le boulevard Edouard Herriot est terminée. Un permis de construire doit être délivré désormais afin d'entamer les premières phases de travaux en 2024. Cette opération, au sein du quartier du Pont des Chèvres, a pour objectif de résorber la carence en offre de soins et le manque de médecins sur la Ville. Des médecins, d'autres professionnels de santé et une pharmacie sont prévus dans ce projet piloté avec un opérateur privé et Grand Bourg Agglomération.
- Par ailleurs, en plus du pôle de santé du boulevard Edouard Herriot, le siège de Grand Bourg Habitat sera implanté au cœur du quartier et devra contribuer à apporter de l'activité tertiaire et une mixité d'usage dans un quartier qui ne sera plus seulement un quartier d'habitat social mais un quartier qui attirera à lui d'autres activités et d'autres usagers.

L'Allée de Challes : renaturer une rivière pour restaurer ses fonctions écologiques

- Les enjeux de végétalisation de la Ville pour l'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité sont une priorité. A ce titre, l'aménagement de l'Allée de Challes a été lancé en septembre 2023 afin de reconfigurer totalement cette artère en nouvelle trame verte et bleue au cœur du centre-ville. Pour la Reyssouze, il s'agit de retrouver une rivière avec ses méandres naturels et d'offrir aux Burgiens une déambulation apaisée avec un mail piétonnier et une voie dédiée aux modes doux. 2,6 M€ de crédit d'investissement seront mobilisés en 2024 en faveur de cette opération.

Végétaliser la Ville : une nécessité pour adapter la Ville au changement climatique

- La requalification du parc de la Madeleine sera par ailleurs lancée en 2024. L'objectif est d'accompagner la mutation urbaine du secteur commencée avec l'arrivée du nouveau palais de justice, la livraison en 2023 de la résidence étudiante Pop'up, l'appropriation par le centre social du Plateau du nouveau bâtiment des « Glycines » totalement rénové par la Ville et les travaux du Conseil Départemental sur ses différents sites de la Madeleine. Le parc de la Madeleine a vocation à devenir un grand parc urbain ouvert à tous en plein cœur du centre-ville. Au-delà du parc

de la Madeleine, c'est l'ambition de la Ville en matière de végétalisation et d'espaces verts offerts aux Burgiens qui sera accentuée. La Ville étendra son patrimoine végétal avec l'intégration du parc de l'Hôtel-Dieu dans une perspective d'ouverture au public en 2025 mais également le parc de la Vinaigrerie en 2024. Enfin, un travail est en cours sur le parc de la JL afin de l'ouvrir aux Burgiens.

- Précurseur en matière de débitumisation des cours d'école par rapport à d'autres collectivités, la Ville consacrera 200 000 € en 2024 à cette action de végétalisation et de désimperméabilisation des sols. Sur le mandat, cette politique aura mobilisé 1,2 M€ pour le confort de nos enfants.

Le projet Joliot Curie, nouvelle porte d'entrée du centre-ville

- Les travaux du futur pôle Joliot Curie sont désormais lancés. Il s'agit d'un nouveau morceau de ville en cours de constitution qui doit permettre d'accueillir à terme un hôtel, des restaurants, des activités tertiaires. Il s'agit de constituer une nouvelle porte d'entrée pour le centre-ville en lien direct avec le quartier de la Reyssouze, le stade Verchère et la future Allée de Challes. La Ville est en train de constituer un nouveau quartier en prise directe avec des équipements culturels importants comme le multiplexe l'Amphi et la MCC. Avec les restaurants qui s'y installeront, la dimension récréative qui favorise les sorties, avec le cinéma et le stade à proximité, en sera renforcée.

Requalification de nos espaces publics pour embellir la Ville

- Après la livraison de la rue de la République en 2023 qui a renforcé l'attractivité commerciale du secteur, la place des Bons Enfants a entamé sa mue et devrait être livrée début 2024. Après le Carré Amiot ou, dans les mandats précédents, l'avenue Alsace Lorraine, la rue Notre Dame, l'avenue René Cassin, la requalification et la modernisation des espaces publics de notre centre-ville se poursuivent afin de renforcer son attractivité. La vacance commerciale de l'hyper centre reste d'ailleurs toujours inférieure à la moyenne nationale en dépit de la crise qui a lourdement frappé les grandes enseignes nationales de la chaussure ou de l'habillement. Les actions de la SEM Cœur de Ville entrent par ailleurs en phase opérationnelle avec l'acquisition d'immeubles (par exemple dans la rue Victor Basch ou rue de la République) dans le centre-ville afin de les réhabiliter et de rénover les locaux commerciaux pour les rendre plus attractifs. L'attractivité du centre-ville s'en trouve ainsi renforcée.
- Mais la modernisation de nos espaces publics ne concerne pas uniquement le centre-ville. En 2024 en effet, les travaux de requalification des espaces publics et des espaces verts en cœur de quartier seront lancés pour un peu plus d'1 M€

Restaurer le patrimoine burgien : un projet pour Notre Dame

- En 2024, les travaux de rénovation de la co-cathédrale Notre Dame seront entamés dans le but de préserver ce joyau du patrimoine Burgien. Il s'agit d'une opération évaluée à 4,5 M€ que la Ville financera avec ses partenaires mais également avec la Mission Bern dans le cadre du Loto du Patrimoine.

Préparer la Ville bas carbone

- En matière énergétique, les travaux d'interconnexion du réseau de chauffage urbain ont connu une intensité importante au cours de l'année 2023 et doivent se poursuivre en 2024. En partenariat avec le groupe Engie, la Ville tire les leçons de la crise mondiale sur les marchés de l'énergie en sécurisant la source d'approvisionnement de la chaleur pour ses habitants, le patrimoine de la Ville et les équipements publics. Ainsi, la production de chaleur via le réseau de chaleur désormais interconnecté permettra de bénéficier de sources de chaleur locale avec un mix énergétique qui fait la part belle aux énergies renouvelables. Cette ambition permettra de réduire la facture énergétique, de sortir des énergies fossiles et de renforcer notre autonomie énergétique.
- Les travaux de rénovation thermique de nos écoles se poursuivent avec le lancement des travaux, en 2023, pour les écoles de Brou et Jarrin. Suivront ensuite le groupe scolaire Daudet et Peloux, puis Carnot. Ainsi, la Ville aura piloté la rénovation énergétique de la totalité de ses écoles. Au plus fort de la crise de l'énergie, la Ville a su éviter près de 3 M€ de dépenses énergétiques qu'il eût fallu déboursier si cette politique, engagée pour rappel dès 2009, n'avait pas été initiée. La Ville parvient à diviser sa facture énergétique par deux, ce qui justifie le bien-fondé de cette politique.

Par ailleurs des projets de parcs photovoltaïques sont en cours en lien avec des opérateurs privés qui portent les opérations. Avec Grand Bourg Agglomération, deux projets sont en cours sur le parking d'Ainterexpo et sur l'aérodrome de Bourg-en-Bresse.

Au rendez-vous de nos équipements sportifs

- Après le gymnase Villard en 2022, la Ville inaugurera au premier trimestre 2024 les vestiaires de la Chagne. Cette opération a été financée par la Ville à hauteur de 2,7 M€. La Ville confirme ainsi son action en faveur d'une politique sportive ambitieuse pour la pratique de l'ensemble des Burgiens.

Poursuite des efforts en faveur des mobilités douces

- Après le déploiement de la ville apaisée en 2023 qui a consisté à généraliser le 30 km/h dans les petites rues de quartiers et dans les espaces résidentiels, la Ville poursuit ses actions visant à améliorer les déplacements quotidiens et adapter nos voiries aux besoins de mobilités douces et décarbonées. 2024 verra le lancement des travaux en vue de créer l'axe bidirectionnel pour les modes doux sur le boulevard Charles de Gaulle. L'essor des mobilités décarbonées et des déplacements à vélo nous conduit à permettre à ces usagers de se déplacer au quotidien et de mieux partager l'espace public. Les déplacements à vélo sont en plein essor à Bourg-en-Bresse. Pour preuve, la Ville a été 2^e au niveau national par la Fédération des Usagers de la Bicyclette dans son baromètre des villes cyclables en France.

Partenaire de l'Etat, la Ville joue son rôle sur les enjeux de tranquillité publique

- S'agissant de la sécurité et de la tranquillité publique, la Ville poursuit ses missions dans le cadre du continuum de sécurité et répond pleinement à ses obligations dans un domaine régalien qui relève de la compétence de l'Etat. Le déploiement de la vidéoprotection se poursuivra en 2024 avec la fin du maillage du centre-ville et la sécurisation d'un certain nombre d'espaces publics dans des secteurs qui nécessitent des actions de prévention ou pour accompagner l'arrivée de nouveaux bâtiments publics comme au Pont des Chèvres avec la Maison du cirque. A la fin du mandat, la Ville sera équipée de plus de 130 caméras sur l'espace public.

3. Le budget vers la transition écologique 2024

En 2021, la Ville était pionnière en France en adoptant son premier budget complètement analysé au prisme de ses impacts environnementaux. En 2024, pour le quatrième exercice, la priorité donnée aux investissements préparant la Ville de Bourg aux enjeux de 2030 se lit directement dans le budget vers la transition écologique dont elle se dote.

Globalement, les dépenses favorables à l'environnement sont en hausse de 17 % entre 2023 et 2024, dont + 52 % pour les dépenses les plus bénéfiques à l'environnement, qui passent de 6,6 M€ (BP23) à 10 M€ au budget primitif 2024. Par ailleurs, la diminution des dépenses à déterminer et la légère hausse des dépenses à atténuer sont le résultat d'évolutions méthodologiques qui témoignent de la montée en puissance de notre dispositif et d'un niveau d'exigence accru dans le regard que nous portons sur nos dépenses.

L'exercice apparaît toujours autant pertinent, permettant de quantifier avec transparence la priorisation donnée à la lutte contre le dérèglement climatique et à l'adaptation à ses conséquences.

D'ailleurs, il est à noter que la loi de finances pour 2024 rend obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants une annexe budgétaire spécifiquement conçue dans ce cadre à partir du compte administratif 2024

3.1. En 2024, la méthodologie de 2023 et 2022 est reconduite

S'appuyant sur une méthodologie à la fois partagée avec Grand Bourg Agglomération et inspirée des réflexions nationales en cours, le budget vers la transition écologique de la Ville de Bourg demeure l'un des plus avancé dans le pays, notamment en termes d'exhaustivité et d'intégration au cycle budgétaire.

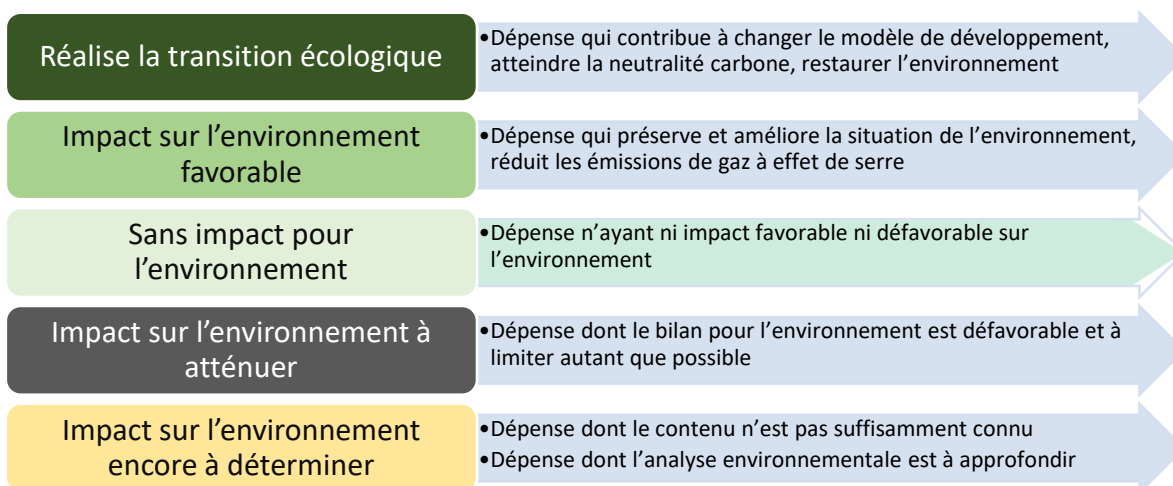
Le périmètre des crédits concernés est le plus large possible : l'ensemble des dépenses réelles du budget principal et des budgets annexes classiques, en fonctionnement et en investissement.

Les critères d'analyse de 2024 sont identiques à ceux de 2023 (et 2022) et correspondent aux multiples canaux par lesquels une action peut influencer sur l'environnement.



- Diminuer les **consommations d'énergie** et/ou réduire les émissions de **Gaz à Effet de Serre** ;
- Augmenter la production d'**énergies renouvelables** ;
- Préserver la **biodiversité** ;
- Réduire l'utilisation de l'**eau** ;
- Préserver la **qualité de l'air** extérieur ou/et intérieur ;
- S'adapter au **dérèglement climatique** ;
- Développer l'**économie circulaire** ou de fonctionnalité* ;
- Consommer du **foncier naturel**.

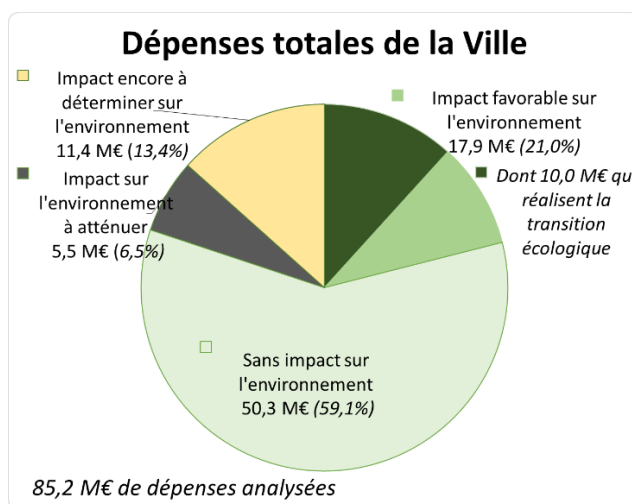
Puis, chacune des dépenses est classifiée au sein de cinq catégories :



3.2. Les résultats 2024 : 3,4 M€ supplémentaires pour la transition écologique par rapport au budget primitif 2023

En 2024, l'analyse a porté sur 85,2 M€ de dépenses, dont environ 75 % de fonctionnement.

Si, globalement, le volume de dépenses favorables à l'environnement s'accroît entre le BP 2024 et le BP 2023 (+ 2,6 M€), la hausse est nettement due aux dépenses réalisant pleinement la transition écologique qui passent de 6,6 à 10 M€ au BP 2024.



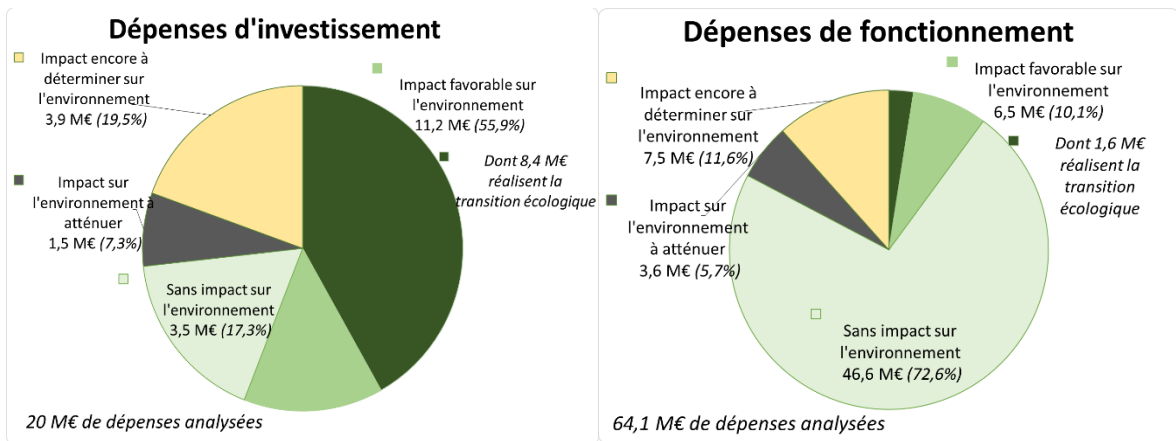
La décomposition de ces 10 M€ souligne les axes forts de la transition menée par la Ville.

Comme l'an dernier, le principal levier mobilisé en 2024 est celui de la rénovation énergétique. Au total, ce sont près de 4,4 M€ qui sont prévus au budget, dont 3,9 M€ pour les écoles Brou et Jarrin, travaux qui se poursuivent sur 2024 avant le passage de relai vers d'autres écoles.

Le deuxième poste en termes de volume concerne la végétalisation et la débitumisation des espaces publics pour 1,9 M€, avec la poursuite de la renaturation de la Reyssouze au niveau de l'allée de Challes (1,5 M€), la continuation du programme de débitumisation des cours d'écoles et les autres interventions de végétalisation des rues (400 K€).

L'année 2024 verra également une part importante du budget de la Ville consacrée aux voies cyclables avec la piste cyclable du boulevard Charles De Gaulle et la voie verte - la Traverse pour un total de 1,1 M€

Les autres crédits engageant la transition écologique concernent la poursuite du verdissement du parc de véhicules municipaux, du passage en LEDs des éclairages publics et la politique d'emprunts écologiques.



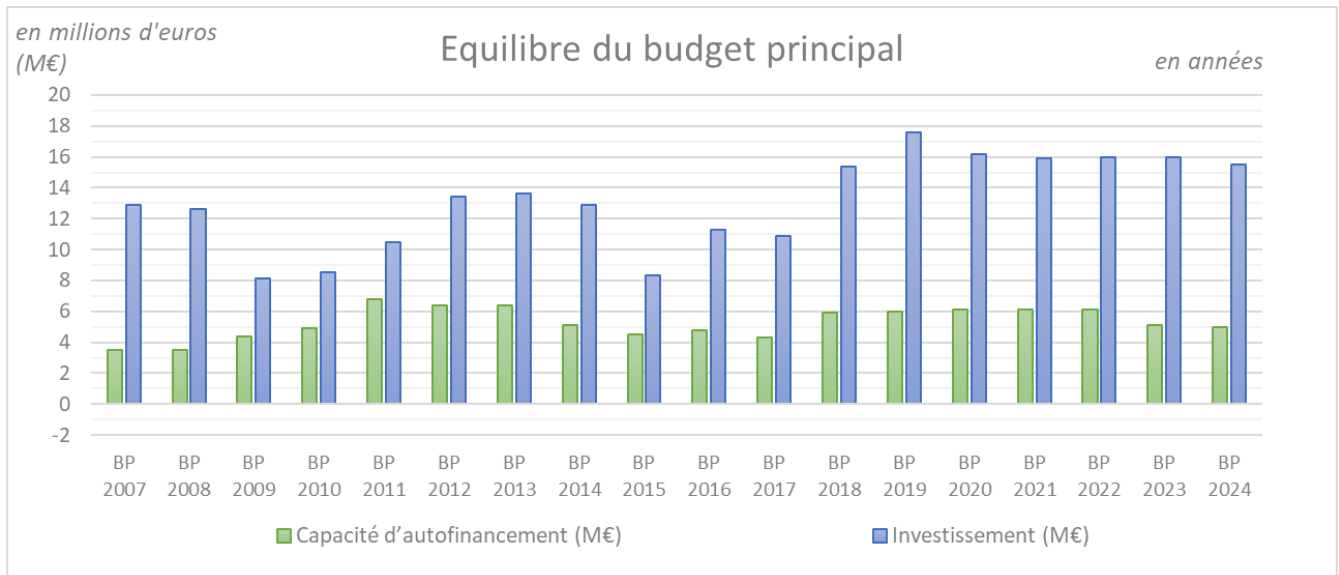
De l'autre côté du spectre, on observe l'évolution suivante entre le BP 2023 et le BP 2024 :

- L'accroissement des dépenses sans impact sur l'environnement, passant d'un montant de 48,7 M€ à 50,3 M€, principalement lié à la hausse du poste charges de personnel qui est en majeure partie classée dans cette rubrique.
- La réduction des dépenses dont l'« impact reste à déterminer », résultant d'une action volontariste d'accompagnement des services pour classer, voire orienter le caractère de certaines opérations dans un sens plus favorable à l'écologie (recours à plus de bio, recours moindre en papier ou papier recyclé, etc.)
- La légère augmentation des dépenses à atténuer est due à un niveau d'exigence accru dans la classification des dépenses d'électricité. Alors que l'intégralité de ces dépenses étaient jusqu'alors classées en « impact favorable » ou en « transition écologique », le choix a été pris de ne retenir dans ces catégories que l'électricité renouvelable issue d'ENERCOOP, qui représente 20 % des crédits prévus pour 2024. De ce fait, 1,1 M€ supplémentaires de dépenses d'électricité ont été classées en « à atténuer ». Si cette évolution méthodologique engendre un accroissement facial des dépenses à atténuer, il reste toutefois contenu à + 0,4 M€ grâce à la maîtrise des autres postes défavorables pour l'environnement

4. Budget Principal Ville : présentation analytique

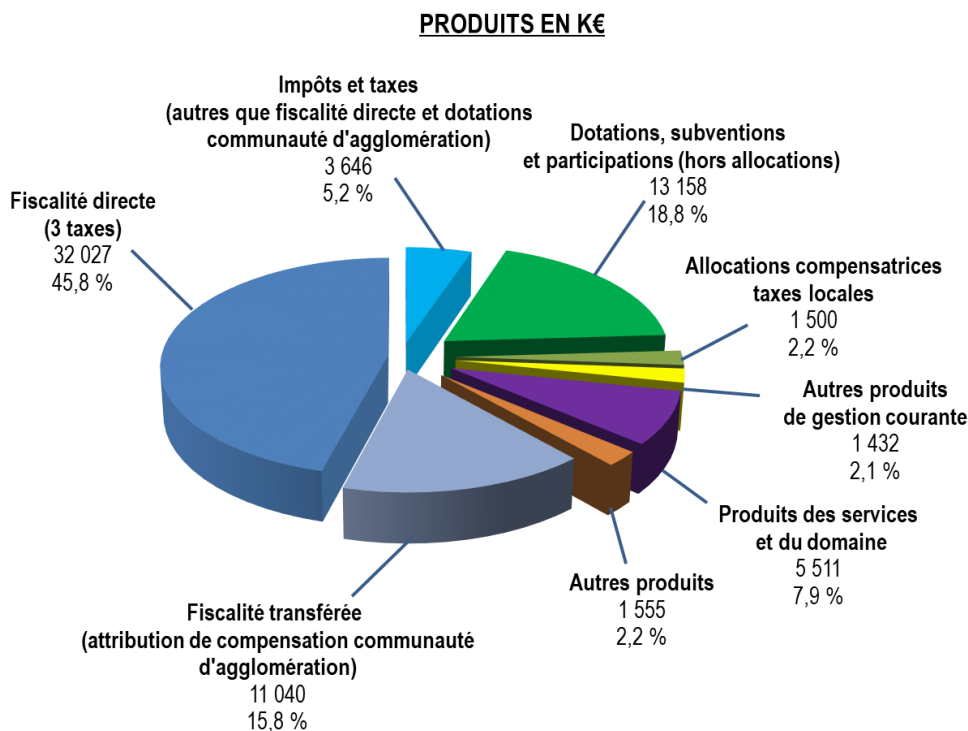
Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **69 869 K€** pour la section de fonctionnement contre 66 218 € au BP 2023, soit une hausse de + 5,5 %, liée notamment à l'impact fort de l'inflation et à la poursuite de la reprise en régie des centres sociaux.
- **21 901 K€** pour la section d'investissement (pour mémoire le BP 2023 s'élevait à 21 744 €).



4.1. Section de fonctionnement

4.1.1. Les ressources du budget primitif 2024



Les produits de fonctionnement s'élèvent à 69 869 K€, en hausse brute par rapport au BP 2023 (de + 3 651 K€, soit + 5,5 %).

A - Produits des services et du domaine

Ce poste s'élève 5 511 K€ contre 4 864 K€ au BP 2023, en hausse de 647 K€ (+ 13,3 %). Cette évolution est essentiellement liée à l'accroissement du remboursement par le CCAS de charges de personnel mis à sa disposition et de frais dans le cadre de l'impact en année pleine du transfert des centres sociaux (en particulier le Centre social des Venues repris en régie au 01/09/2023) et de la mise en transparence du personnel mis à disposition de cet organisme pour ses autres missions (écriture neutre budgétaire : + 50 K€ en remboursement en recette sur ce poste et + 50 K€ sur le poste des subventions en dépense de fonctionnement : voir ci-dessous).

Par ailleurs, plusieurs autres postes de ce chapitre sont également ajustés à la hausse soit par alignement sur le réalisé prévisionnel 2023, soit du fait de la hausse des tarifs ou de la fréquentation. Tel est le cas par exemple du produit de la restauration scolaire et universitaire (+ 90 K€), de stationnement (+ 30 K€), du remboursement de personnel mis à disposition du budget annexe parcs de stationnement et rémunéré sur le budget principal (+ 67 K€), ...

B - Impôts et taxes, fiscalité locale

Ce poste s'élève à 46 713 K€. Il est en progression de + 4,7 % (+ 2 105 K€) par rapport à l'an dernier.

Il se décompose en 2 chapitres distincts : d'une part le produit de la fiscalité locale et d'autre part le chapitre des impôts et taxes composé principalement de la dotation de la communauté d'agglomération.

➤ **Impôts et taxes**

La dotation de la Communauté d'Agglomération, estimée à 11 040 K€, est inscrite pour le même montant qu'au BP 2023.

Son montant sera à ajuster en cours d'année en fonction des chiffres définitifs notifiés par Grand Bourg Agglomération.

Comme en 2023, GBA prendra intégralement en charge la contribution demandée aux communes membres dans le cadre du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

➤ **Fiscalité locale**

- Sa première composante, individualisée en comptabilité M57 sur un compte spécifique « impôts directs locaux », est prévue pour un montant de 32 027 K€, en hausse de 7,9 % par rapport au BP 2023.

Les crédits inscrits correspondent à une estimation fondée sur les bases définitives notifiées pour 2023 et sur plusieurs hypothèses :

- la revalorisation nominale des bases de TF (hors locaux commerciaux) et de TFNB, celle-ci sera déterminée en fonction de l'indice des prix harmonisé de novembre 2023, estimé à + 3,9 %
- une croissance naturelle des bases de + 0,3 % pour la taxe sur le foncier bâti des locaux d'habitation et de + 0,5 % pour les locaux industriels
- l'augmentation des taux d'imposition de + 3 %
- une croissance de + 1 % des bases des locaux commerciaux
- des produits nouveaux liés à la mise en place en 2024 de la taxe d'habitation sur les logements vacants (bien que difficilement quantifiables pour cette première mise en application).

- Les autres composantes de la fiscalité directe locale, pour un montant global de 3 646 K€, sont en baisse globale de 5,8 % (- 226 K€) par rapport au BP 2023.

Cette baisse tient notamment de l'estimation à la baisse du produit de la taxe sur la publicité extérieure (- 150 K€) et des droits de place (- 70 K€) ainsi que du produit de taxe additionnelle aux droits de mutation (- 46 K€).

C - Dotations, subventions et participations (incluant les allocations compensatrices)

Ce chapitre s'élève à 14 658 k€, soit + 3,4 % (+ 483 K€) par rapport au BP 2023.

Il comprend :

- **la dotation forfaitaire (part principale de la dotation globale de fonctionnement)**

Elle est estimée à 5 085 207 € en baisse de 51 K€ (- 1 %) par rapport au BP précédent.

- **la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale** à 2 984 044 €, évolue selon une estimation provisoire, de + 6,4 % par rapport au BP 2023.

La majoration de son enveloppe nationale bénéficie à la Ville dont la recette devrait augmenter par rapport au BP 2023 de + 180 K€.

- **la dotation nationale de péréquation** est évaluée à 217 778 €.

Au global, la dotation globale de fonctionnement, composée de ces trois dotations, ne devrait augmenter que de 2 % en 2024. Comme chaque année, ces trois dotations pourront faire l'objet d'un ajustement ultérieur en décision modificative lorsque leur montant définitif aura été notifié.

- **la dotation générale de décentralisation**, comme en 2023 s'élève à 153 800 €.
- **les allocations compensatrices de l'État** pour la fiscalité directe estimées à 1 500 000 €, sont en hausse de 3,7 % (+ 53 650 €) par rapport à celles prévues au BP 2023.

Ces compensations fiscales correspondent en majeure partie à la diminution de moitié des bases de TFB des locaux industriels. Leur montant est estimé, dans l'attente de sa communication avec les bases d'imposition des taxes directes.

- **les subventions diverses de fonctionnement** (État, Région, Département et autres organismes comme la CAF) sont inscrites pour un montant de 4 585 K€, en hausse de + 234 K€, soit + 5,4 %, grâce à des recettes supplémentaires dans le secteur culturel de + 160 K€ (Mécénat : + 60 K€ et participation nouvelle de l'Etat de 100 K€ suite à la candidature Capitale française de la Culture qui permettent d'apporter une dynamique nouvelle dans ce cadre : voir ci-dessous, chapitre des charges à caractère général) et à l'accroissement de la participation de la CAF à la gestion des haltes garderies, de + 151 K€, suite à la reprise en gestion par la Ville d'une halte-garderie gérée auparavant par la CAF.

D - Autres produits de gestion courante

Ce poste comprend principalement le produit des diverses locations dont l'EPCC théâtre et les redevances versées par les fermiers, dans le cadre des délégations de services publics (SMAC, ...) et certaines recettes particulières de gestion.

Son montant s'élève à 1 432 K€ (+ 141 K€), en hausse principalement sur le poste des remboursements de fluides par l'EPCC théâtre (+ 50 K€) et celui des loyers (+ 64 K€ par revalorisation annuelle et du fait de la mise à disposition de la Maison du Cirque à l'association ETAC : + 22 K€ sur 2024).

E - Atténuation de charges

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel, les tickets restaurants et de charges de sécurité sociale. Il est inscrit pour 779 K€ (+ 144 K€). Sa hausse porte principalement sur les remboursements de tickets restaurant (+ 45 K€) et sur les remboursements de l'assurance des risques statutaires (+ 50 K€).

F - Produits exceptionnels et reprise de provisions

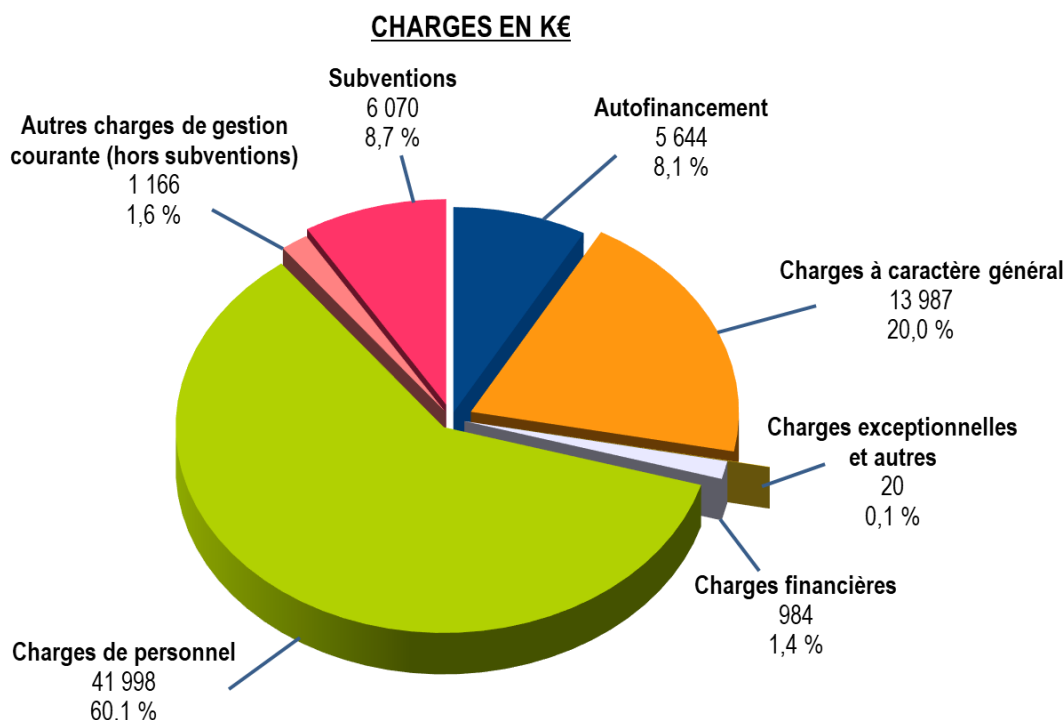
Ce poste (102 K€) est essentiellement composé des reprises sur provisions (92 K€). Il augmente de 47 K€ par rapport aux prévisions du BP précédent.

En résumé, les différents postes de recettes décrits ci-dessus (A à F) constituent les recettes réelles de fonctionnement. Elles augmentent de 3 566 K€ de BP à BP.

G - Résultat reporté

Il n'est pas fait appel à une reprise anticipée du résultat antérieur. Comme les années précédentes, il sera procédé à une reprise du résultat antérieur à l'occasion du budget supplémentaire.

4.1.2. Les charges du budget primitif 2024



Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) s'élèvent à 64 225 K€ contre 60 549 K€ au BP 2023, soit une hausse de + 3 676 € (+ 6 %) par rapport au BP 2023.

A - Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables, l'énergie et les fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires et l'ensemble des prestations de service ainsi que les participations entre budgets.

Il s'élève à 13 987 K€, en évolution maîtrisée de + 3,6 % (+ 487 K€), grâce à la poursuite d'efforts d'économie et à une estimation d'une stabilisation, voire baisse des prix de l'énergie (et notamment du prix du gaz, après la très forte hausse de 1 390 K€ au BP précédent). Dans le même temps, la poussée inflationniste continue de frapper tous les secteurs, par exemple le poste alimentation (+ 108 K€, après une hausse au BP 2023 de + 133 K€), les assurances (+ 50 % malgré une faible sinistralité), le fonctionnement des centres de loisirs (+ 40 K€).

B - Charges de personnel

Pour mémoire, la prévision en charges de personnel au BP 2023 était de 38 971 K€.

La prévision du BP 2024 est inscrite à hauteur de 41 991 K€, soit une évolution de + 7,8 % (+ 3 027 K€ de BP à BP) qui couvre les effets:

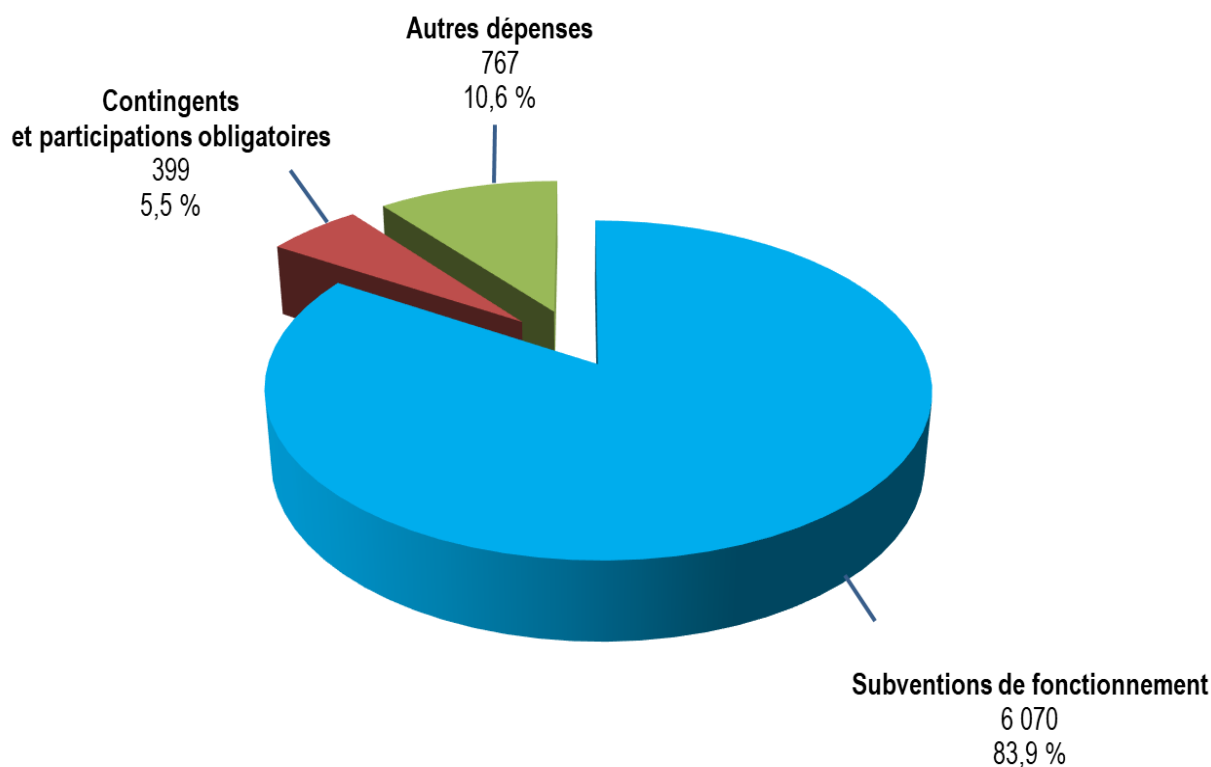
- en année pleine, des mesures catégorielles décidées par l'Etat en 2023, en faveur du pouvoir d'achat (pour + 1 350 K€)
- l'impact des nouvelles mesures décidées par l'Etat (+ 500 K€) : augmentation du point d'indice au 01/01/2024
- les augmentations statutaires liées à l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) : progression d'échelons, avancements de grade et promotions
- l'impact, en année pleine de la reprise en gestion directe des centres sociaux et Maison France Services (+ 400 K€)
- la hausse des contributions patronales (CNRACL et versement mobilité) et la mutuelle contrat de groupe

Les effectifs de la Ville devraient rester globalement stables à l'exception des effectifs nouveaux liés à la poursuite de la reprise en régie des centres sociaux (gérés auparavant par la CAF) notamment de la Reyssouze et Amédée Mercier et des Vennes dont les montants sont refacturés au CCAS (la contrepartie se trouve en recette : pour 834 K€) et donc neutre budgétairement.

C - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre qui regroupe principalement les participations obligatoires, les subventions (dont la subvention d'équilibre au budget aéroport inscrit, comme au BP précédent, pour 99 K€), les admissions en non-valeur (92 K€) et les intérêts moratoires (5 K€), s'élève au montant de 7 236 K€, stable par rapport au BP précédent (7 239 K€) et représentant au total 10,3 % (11,9 % au BP 2023) des dépenses de la section de fonctionnement.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE EN K€



Le contenu de ce chapitre mérite les explications suivantes :

➤ **subventions de fonctionnement** : elles sont inscrites pour 6 069 K€ contre 6 116 K€ au BP 2023 (- 47 K€, soit - 0,8 %)

A l'intérieur de ce poste on observe 3 composantes principales :

- les subventions de fonctionnement aux organismes privés et associations, s'élèvent à 2 983 K€, en très faible évolution (- 4 K€) par rapport à leur niveau du BP précédent et principalement marquées par le versement d'une subvention nouvelle dans le cadre de la mise en fonctionnement de la Maison du Cirque pour 125 K€ et la fin du versement de la subvention à la CAF (reliquat versé en 2023 pour 135 K€) compte tenu de la reprise en régie de la totalité des centres sociaux
- la subvention de fonctionnement au C.C.A.S. (pour 1 722 K€), soit + 32 K€ par rapport au BP précédent s'expliquant principalement par l'ajustement à la hausse de la subvention versée par la Ville au CCAS dans le cadre de la mise en transparence de la mise à disposition du personnel (+ 50 K€, écriture comptable neutre budgétairement : voir chapitre 70 ci-dessus)
- la subvention de fonctionnement versée à l'EPCC Théâtre qui diminue de 75 K€ compte tenu de la participation de GBA au fonctionnement de cet établissement
- la subvention de fonctionnement au Département (94 600 € au titre de la prévention spécialisée, montant identique à celui des BP 2022 et 2023).

➤ **contingents et participations obligatoires** pour un total de 399 K€ (contre 359 K€ au BP 2023) en hausse du fait de la participation au fonctionnement des écoles privées qui passe de 353 K€ à 393 K€ (+ 40 K€)

➤ **autres charges de gestion** : ce compte intègre principalement les participations versées en contrepartie de sujétions imposées par le service public dans le cadre des DSP dont la principale composante concerne l'association la Truffe et les Oreilles pour 291 K€.(idem qu'au BP 2023 conformément aux termes de la convention de DSP).

D - Charges financières

Les charges financières passent de 822 K€ à 984 K€, soit une hausse importante de + 162 K€, soit + 19,7 % de BP à BP (après une hausse au BP précédent de 258 K€, marquant une nouvelle hausse de ce poste qui succède à plusieurs années de baisse).

Cette évolution résulte à la fois de la hausse de l'encours de la dette entre 2022 et 2023 de 4 M€, qui reste nettement sous la limite fixée de 45 M€, et à une hausse des taux d'intérêt.

Toutefois, l'impact de la remontée des taux est limité car il ne porte que sur la part de l'encours de la dette en taux variable qui est minoritaire (11,19 %) et sur l'emprunt souscrit en 2023 à taux fixe.

E - Charges exceptionnelles

Ces charges sont inscrites pour un montant de 10 580 € seulement (idem qu'au BP 2023 consistant principalement en régularisations de titres annulés sur les exercices antérieurs).

L'ensemble des **dépenses réelles** (composées principalement des charges à caractère général, des charges de personnel des autres charges de gestion courante et des charges financières) évolue de + 3 676 K€ de BP à BP (+ 6,0 %), malgré des décisions volontaristes pour contenir l'impact de l'inflation.

F - Virement à la section d'investissement et amortissement (autofinancement)

Ces deux postes sont destinés à financer le remboursement du capital de la dette. La capacité d'épargne (autofinancement comptable) dégagée par la section de fonctionnement s'établit à 5 644 K€ (5 670 K€ au BP 2023).

La capacité d'autofinancement de la Ville diminue mais reste à un niveau satisfaisant (5,0 M€) et couvre l'intégralité du remboursement du capital de la dette.

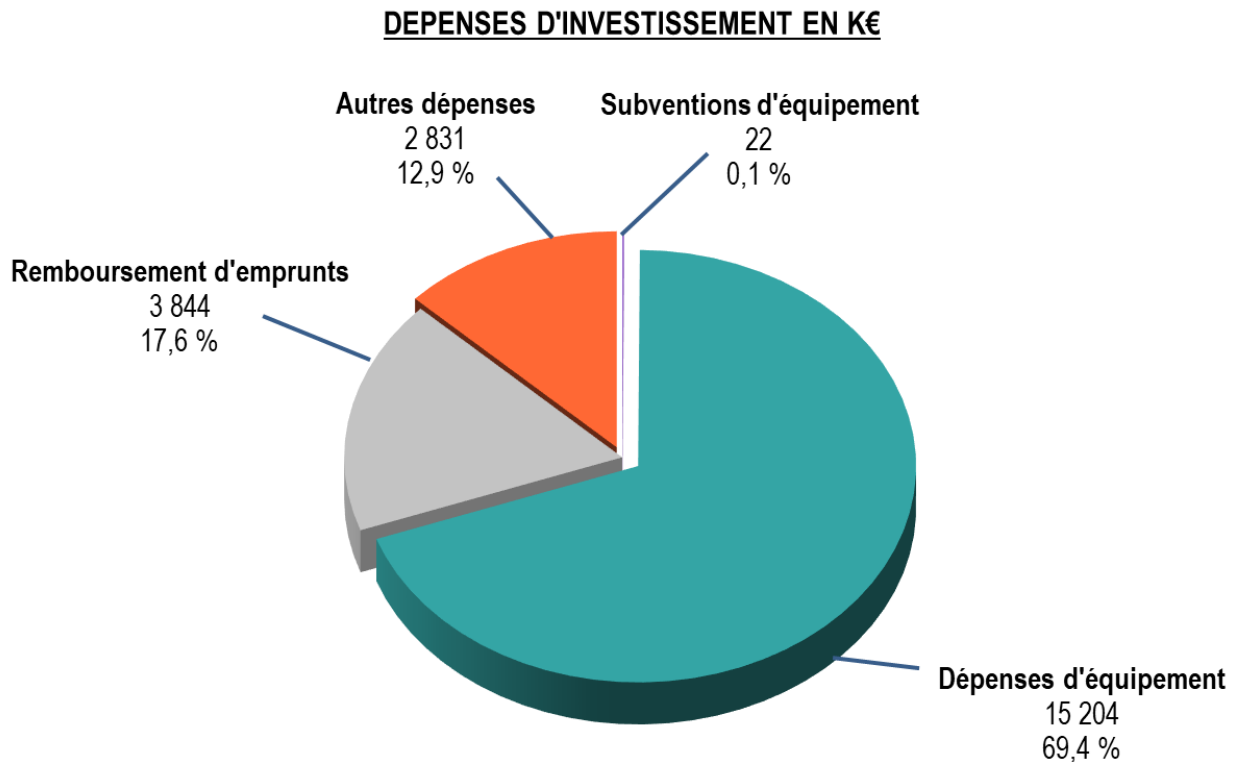
L'autofinancement comptable se distingue de la capacité d'autofinancement car il intègre les recettes d'ordre et les dépenses imprévues. Ainsi la capacité d'autofinancement est un indicateur de pilotage qui résulte d'un calcul normé nationalement tandis que l'autofinancement est un solde comptable brut.

L'autofinancement comptable se décompose ainsi :

- virement à la section d'investissement : 1 244 K€ (contre 1 570 K€ au BP 2023)
- dotation aux amortissements : 4 400 K€ (4 100 K€ au BP 2023).

4.2. Section d'investissement

4.2.1. Dépenses



Cette section s'équilibre à la somme de 21 901 K€.

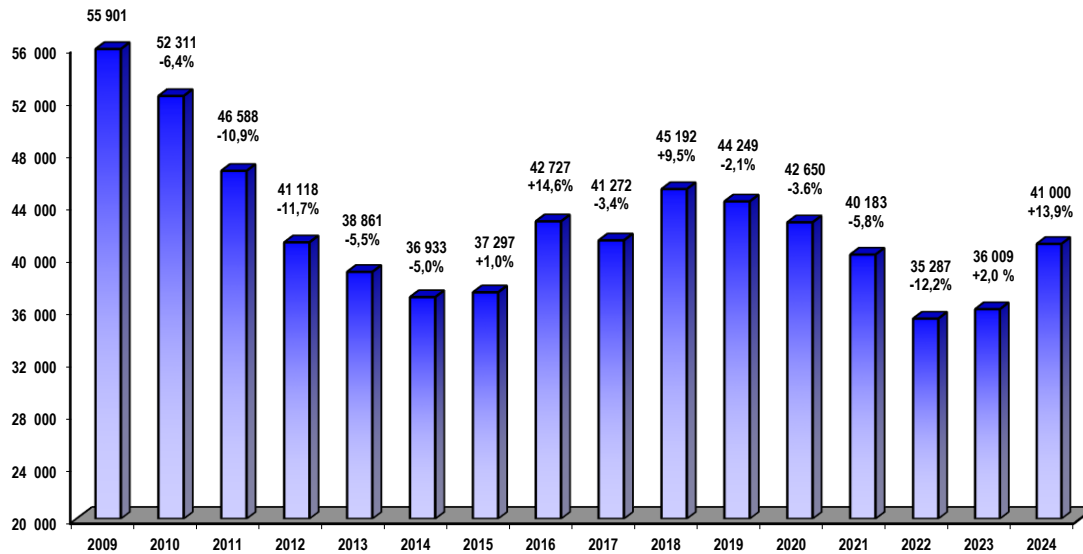
Ses 2 composantes principales sont le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement. Ces dernières, conformément au DOB, se montent à presque 16 M€ (voir ci-dessous).

- **poste "emprunts et dettes assimilées"** pour 3 849 K€ (contre 3 540 € au BP 2023) correspondant essentiellement au remboursement annuel du capital à l'échéance

Le capital restant dû passe de 36 M€ au 01/2023 à 41 M€ (dette indirecte de la SPL comprise) au 01/01/2024, soit une hausse de 5 M€, soit + 13,9 %.

L'évolution de la dette en capital est la suivante :

Dette au 1er janvier en K€ (consolidée SPL*)



L'augmentation de l'encours de la dette au 01/01/2023 est directement liée à la réalisation d'un niveau très élevé de dépenses d'équipement en 2022 (jamais atteint par la Ville de 21 M€) et en 2023 (proche de 17,5 M€).

➤ **poste dépenses d'équipement :**

Au total, les dépenses d'équipement (au sens large intégrant les participations en capital) s'élèvent à 15 541 K€ au BP 2024 (16 054 K€ au BP 2023 et 16 030 K€ au BP 2022).

Les crédits inscrits sur ces chapitres correspondent à une prévision en terme de crédits de paiement, tels qu'ils ont été mis au point dans le cadre de l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement.

Les principales composantes :

- les subventions d'équipement à verser pour 22 K€ (contre 223 K€ au BP 2023)
- les autres dépenses d'équipement : pour 15 519 K€ réparties ainsi :
 - immobilisations incorporelles (logiciels, études...) 252 K€
 - immobilisations corporelles (acquisitions et installations) 6 320 K€
 - immobilisations en cours (travaux) : 8 633 K€
 - participation en capital et portage foncier (acquisitions foncières) avec l'EPLF : 226 K€

Ce budget d'investissement d'un niveau un peu inférieur à ceux des années précédentes pour rester en adéquation avec les capacités d'épargne de la Ville, permet à la fois de poursuivre ou de finaliser la réalisation des projets d'investissement déjà engagés, de soutenir l'activité économique mais aussi d'œuvrer dans le cadre de la transition écologique par le maintien en bon état du patrimoine existant avec la recherche d'économies d'énergie, l'adaptation des équipements aux évolutions climatiques (débitumisation, végétalisation, ...).

Pour tenir compte de la situation financière de la Ville fragilisée par l'inflation, certaines dépenses d'équipement de la PPI ont fait l'objet de décalage, faisant de l'investissement l'un des leviers activés par la Ville pour rétablir le bon équilibre des comptes.

Les principaux crédits inscrits au BP 2024 sont déclinés comme suit :

➤ Grands projets 2024

▪ NPNRU Pont des chèvres (Pôle social, acquisitions immobilières, aménagements voirie espaces publics)	1 752 K€
▪ Rénovation Groupes scolaires Jarrin et Brou	3 902 K€
▪ La Chagne – construction de vestiaires	679 K€
▪ Végétalisation des espaces publics et débitumisation des cours d'école	400 K€
▪ La Madeleine	398 K€
▪ Co-cathédrale Notre Dame – restauration (études de maîtrise d'œuvre)	300 K€
▪ Aménagements cyclables réseau vélo express (Bd Charles de Gaulle et La Traverse)	1 178 K€
▪ Renaturation de la Reyssouze le long de l'allée de Challes	1 100 K€
▪ Tannerie – extension (études de maîtrise d'œuvre)	200 K€
▪ Marché couvert - modernisation	251 K€

➤ Récurrent

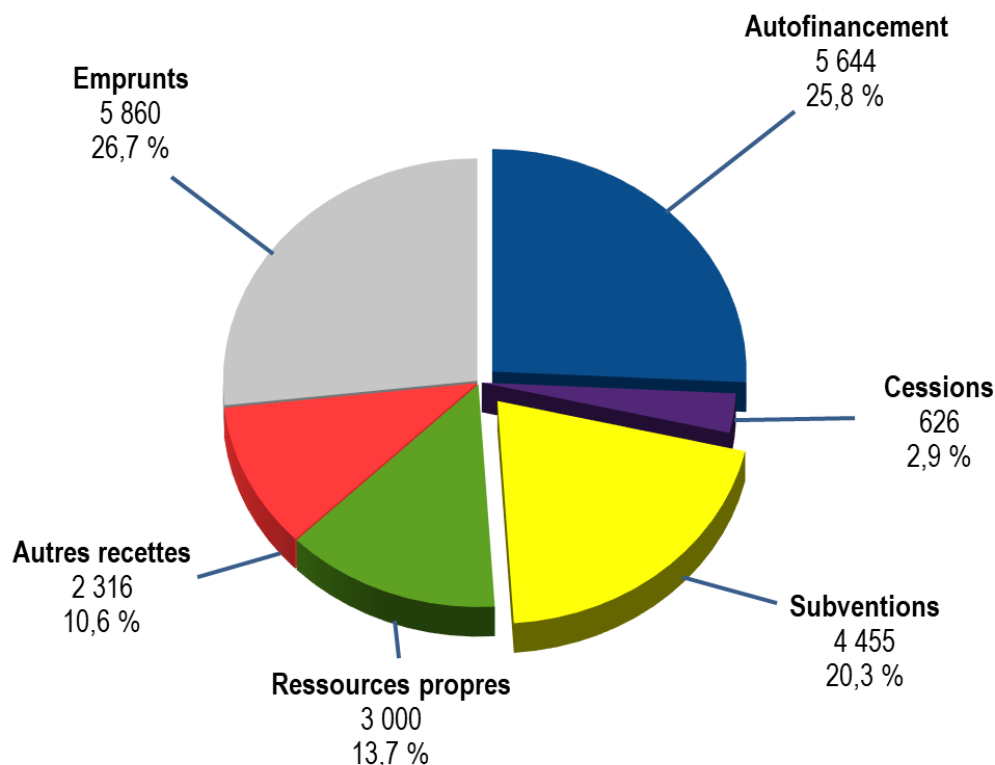
▪ Participation au capital SPL Cœur de ville (solde)	226 K€
▪ Autres travaux sur bâtiments administratifs, scolaires, culturels, sociaux et sportifs...	1 290 K€
▪ Matériel technique et de transport, mobilier et autres matériels	679 K€
▪ Autres travaux de voirie	1 050 K€
▪ Éclairage public, feux tricolores, mobilier urbain, stationnement et signalisation (poteaux d'incendie, installation de bornes électriques et horodateurs)	646 K€
▪ Autres acquisitions foncières (terrains et constructions)	229 K€
▪ Études générales (études générales, pré-opérationnelles, déplacements, d'urbanisme, ...)	212 K€
▪ Espaces verts – entretien jardins publics et rénovation terrains de sport	130 K€
▪ Petit aménagement de proximité et espaces de jeux, abords équipement scolaires et sociaux	130 K€
▪ Vidéoprotection et géoréférencement réseaux ville	80 K€
▪ Travaux sur cimetière	70 K€
▪ Grand site de Bouvent – aménagement jeux d'eau, agencement et matériels	210 K€
▪ Relogement des associations au groupe scolaire Robin	80 K€
▪ Œuvres d'art – acquisition et restauration	147 K€

- poste **travaux réalisés pour le compte d'autrui (compte 458) et Grand Bourg** pour 555 K€ dont 155 K€ concernant la zone économique Bouvent Curtafray et 401 K€ sur l'allée de Challes.

4.2.2. Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 21 901 282,56 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€



Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- **les ressources propres** pour 3 000 000 € comprenant le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 2 500 K€ (+ 500 K€ par rapport au BP 2023), et la taxe d'aménagement pour 500 K€ (+ 250 K€ par rapport au BP 2023)
- **les subventions d'investissement**, prévues à hauteur de 4 455 K€ (- 3,8 % par rapport au BP23), concernent notamment le produit des amendes de police (350 K€ idem qu'au BP22) et surtout les participations dans le cadre des projets ci-dessous :
 - La Chagne – travaux vestiaires : 264 K€ et 90 K€ du Conseil Départemental 01
 - Pont de Lyon travaux : 832 K€
 - NPNRU Pont des chèvres pour 1 098 K€ dont la participation de Grand Bourg Agglomération pour 728 K€, (dans le cadre de la participation GBA et de l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) pour 211 K€)
 - Rénovation groupes scolaires Jarrin et Brou pour 648 K€ dont la participation de l'Etat (fonds vert) pour 468 K€ et 180 K€ du Conseil Départemental
 - Réseau vélo express boulevard Charles de Gaulle : 162 K€ (Etat et dotation de soutien à l'investissement local)
 - amélioration du bâti (bâtiments scolaires et espaces petite enfance) pour : 269 K€ de dotation de l'Etat au titre de la politique de la Ville et 30 K€ de la CAF
 - Carré Amiot travaux abords extérieurs

- Eglise Notre Dame : 440 K€ dont 200 K€ en provenance du Conseil Départemental, 100 K€ de la Région et 140 K€ de l'Etat
- remboursement de **travaux réalisés pour autrui**, pour 1 111 K€ notamment du SBVR et de GBA dans le cadre des travaux de l'allée de Challes pour 947 K€.

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant prévisionnel de 5 860 K€ (contre 7 345 K€ au BP23). Il sera ajusté en fin d'exercice en fonction du besoin réel de fin d'année de la même manière que pour les exercices précédents.

L'autofinancement comptable, à 5 644 K€, se situe à un niveau légèrement inférieur à celui du BP précédent (5 670 K€) et le produit de cession estimé à 626 K€.

La maîtrise de l'évolution des dépenses engagée par la Ville depuis 2009 ne suffit plus, à faire face au contexte économique très inflationniste et difficile tel que subi ces 4 dernières années.

Le recours à d'autres leviers supplémentaires devient nécessaire.

Ainsi en plus de la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la Ville actionne d'autres leviers : **une action volontariste pour accroître ses recettes de fonctionnement et la révision de ses ambitions en matière d'investissement, en décalant une partie de leur réalisation dans le temps.**

C'est bien la combinaison de ces leviers qui permet à la Ville à ce BP 2024 de maintenir sa capacité d'autofinancement à son niveau du BP 2023, soit un niveau supérieur à 5 M€.

5. Budgets annexes

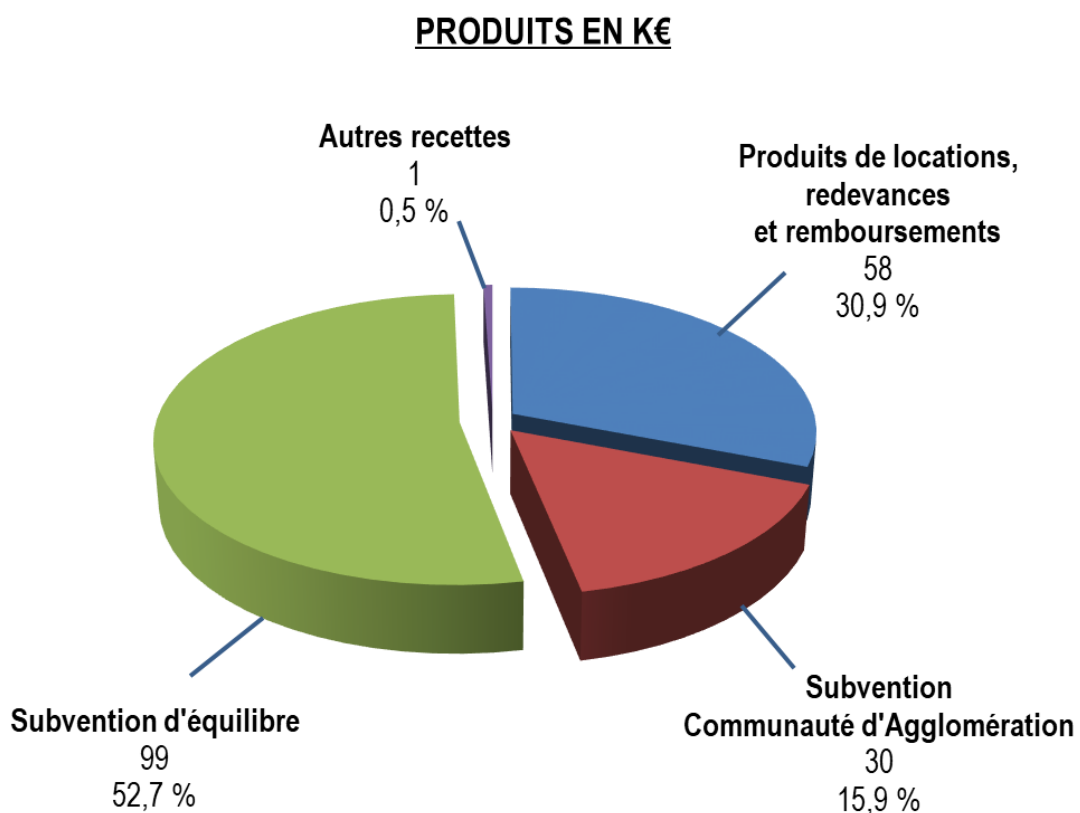
5.1. Budget Aéroport

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes avec la somme de 188 490 € pour la section de fonctionnement et la somme de 294 490 € pour la section d'investissement.

Les inscriptions en recettes et en dépenses de fonctionnement du BP 2024 évoluent peu par rapport au BP précédent.

5.1.1. Section de fonctionnement

A - Produits

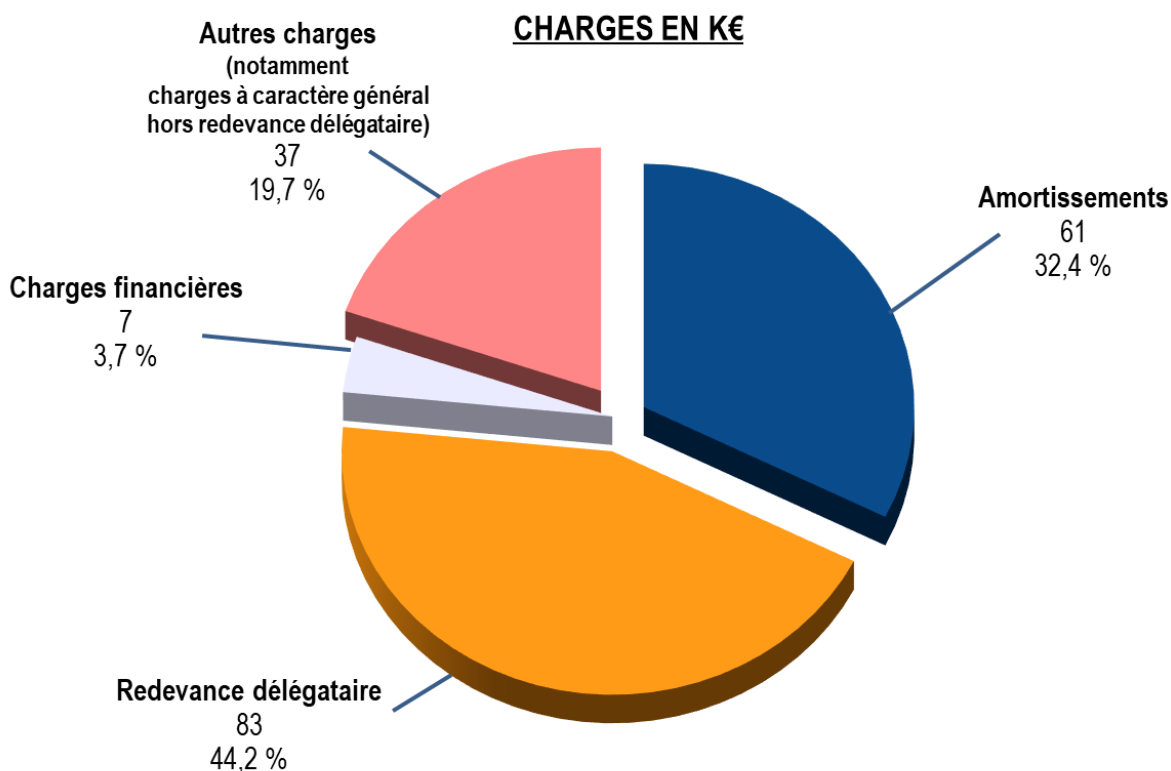


Ce budget trouve son équilibre avec une **subvention du budget principal** à hauteur de 99 K€ (idem qu'au BP 2023) et la **subvention de la communauté d'Agglomération**, inscrite pour 30 K€ (+ 2 K€ par rapport au BP 2023). L'estimation de cette dernière est fonction du déficit prévisionnel de l'exercice 2023 (conformément aux termes des délibérations conjointes du conseil municipal et du conseil de communauté).

Les autres produits issus des **locations et de la redevance de DSP** sont inscrits pour 58 K€ (+ 3 K€).

B - Charges

Les charges réelles évoluent peu, passant de 127 K€ à 122 € de BP à BP (+ 5 K€).



Elles se composent essentiellement : **de charges à caractère général** (116 K€, + 4 K€) comprenant la redevance versée au délégitaire (83 K€, + 3 K€, conformément aux termes de la nouvelle DSP).

L'autofinancement composé exclusivement des dotations aux amortissements se maintient à son niveau du BP précédent (61 K€).

5.1.2. Section d'investissement

A - Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement pour un montant total de 106 K€ consistent en :

- travaux d'aménagement, de réfection de l'équipement (56 K€) et d'acquisition de matériel (1 K€)
- le remboursement du capital de la dette pour 47 K€ (+ 3 K€)

La dette au 1^{er} janvier 2023 sur ce budget s'établit à 355 K€ (362 K€ au 01/01/2023).

B - Recettes

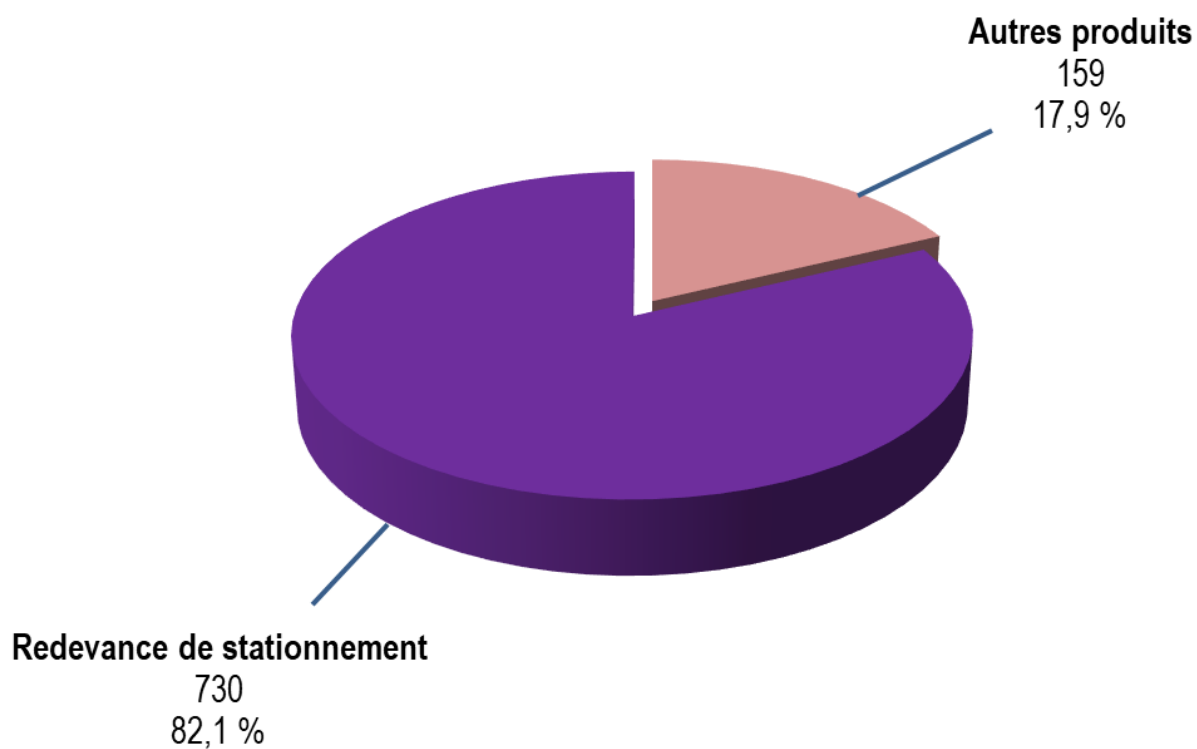
Les dépenses sont couvertes par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (61 K€) et par l'emprunt pour 45 K€ (contre 35 K€ au BP 2023).

5.2. Budget Parcs de stationnement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 889 K€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 450 K€ pour la section d'investissement.

5.2.1. Section de fonctionnement

PRODUITS EN K€



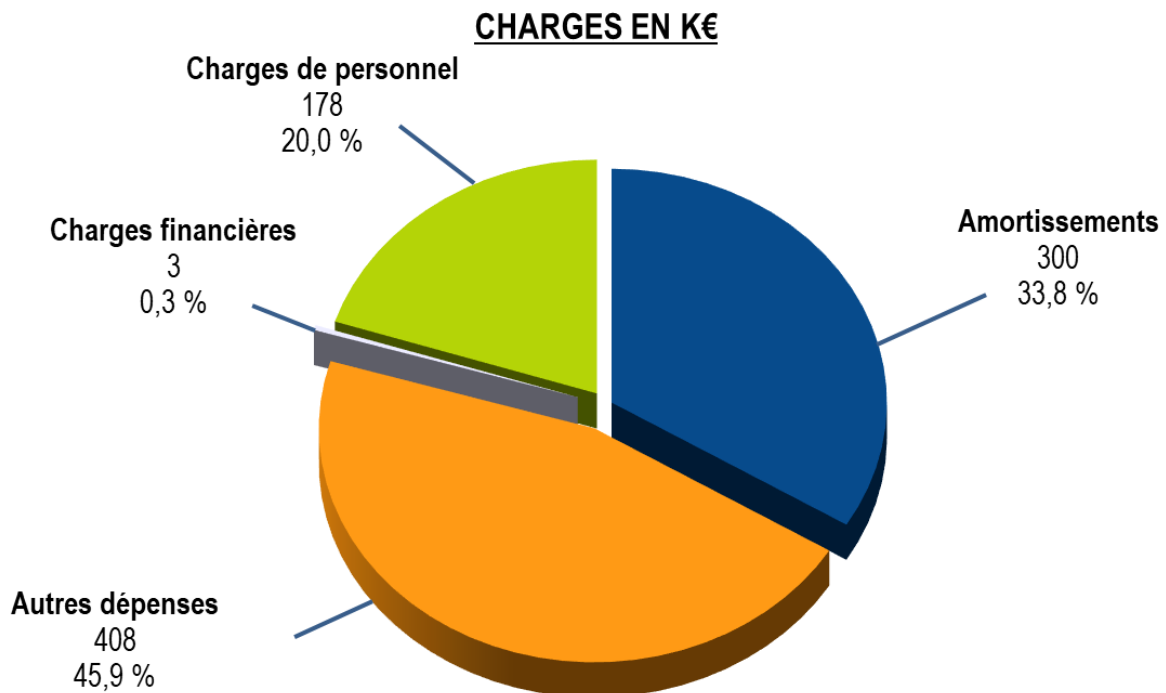
A - Produits

Le produit de stationnement est estimé en 2023 à 730 K€ (idem qu'au BP23).

Il est suffisant à l'équilibre de ce budget, ce qui permet d'éviter un équilibre avec une subvention du budget principal.

L'amortissement obligatoire du produit des amendes de police complète les produits pour 139 K€.

B - Charges



L'évolution globale des dépenses réelles à la hausse (412 € contre 327 € au BP 2023) hors dépenses imprévues porte sur les postes suivants :

Les charges à caractère général sont estimées à la hausse (229 K€ contre 202 K€ au BP 2023). Cette évolution porte sur plusieurs postes dont notamment les fournitures d'entretien (+ 10 K€).

Le personnel travaillant pour le stationnement (en voirie et en parcs fermés) est intégralement rémunéré sur le budget principal. En contrepartie, il est prévu ici un remboursement au budget principal à hauteur de 178 K€ (+ 58 K€ par alignement sur le réalisé 2023 prévisionnel) correspondant à la quote-part du stationnement en parcs fermés.

Les charges financières se maintiennent cette année à 3 K€.

L'autofinancement (composé des dotations aux amortissements et du virement à la section d'investissement) est inscrit à la hausse à concurrence de 450 K€ contre 519 € au BP 2023, soit - 69 K€ (après une hausse au BP précédent de + 54 K€).

5.2.2. Section d'investissement

La section d'investissement passe de 519 K€ au BP23 à 450 K€. L'autofinancement, inscrit pour le même montant qu'au BP23 permet de financer les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette, sans recours à l'emprunt.

Les **dépenses d'équipement** sont inscrites pour 263 K€ (- 139 K€), inscription correspondant principalement en l'installation et l'aménagement de la vidéoprotection (66 K€), en l'aménagement et équipements des parkings (160 K€) et études (30 K€).

Le remboursement du capital de la dette est inscrit pour 28 K€, montant presque égal à celui du BP précédent.

La dette au 1^{er} janvier sur ce budget passe de 237 K€ à 210 K€.

5.3. Budget Lotissements (habitat Bouvent-Curtafray)

Les dépenses réelles sont inscrites pour 3 528 K€ dans le cadre des travaux d'aménagement des terrains et pour 75 K€ au titre du remboursement du capital de la dette. Elles sont financées accessoirement par les cessions de terrains aménagés pour 192 K€ et par l'emprunt pour 3 544 K€.

5.4. Budget Services funéraires

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 45 K€ (48 K€ au BP 2023).

La dépense la plus importante est représentée par les charges de personnel à hauteur de 24 K€ et par les charges à caractère général (fournitures, entretien et location d'une pelleuse) inscrits pour 18 K€, soit presque les mêmes montants qu'au BP 2023.

Les recettes de prestations de services (45 K€) couvrent l'intégralité des charges.

5.5. Budget Energies renouvelables

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 21 K€ et de 11 K€ en section d'investissement.

L'amortissement des panneaux (dépense de la section de fonctionnement et recette de la section d'investissement) est inscrit pour 11 K€. Figure également en section d'investissement le remboursement du capital de la dette pour 6 K€.

Ces dépenses ainsi que les dépenses de charges à caractère général (10 K€) sont financées par le produit de vente de l'électricité produite (panneaux du GS St Exupéry et de la MCC) pour 21 K€.